



5, rue de l'Abbaye
57230 STURZELBRONN

Tél.: 03 72 29 01 51
Fax: 03 72 29 32 70
E-mail: mairie.sturzelbronn@tubeo.eu

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---|---|
| Présentation du projet de rénovation du couloir de l'ancienne mairie et toilettes, aménagement de la salle DCM 2020/001 | Nombre de membres en exercice : 10 Nombre de votants : 10 Nombre de procurations : 2 |
| <i>L'an deux mille vingt, le vingt-neuf janvier, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le vingt-et-un janvier s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i> | Présents : BALVA Patrick, BONNEVILLE André, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LAMBERT Jean-Marie, LEPPERT Anne, LEPPERT Gérard, LINDAUER Martine, Procurations : LANDRE Jean-Paul à BALVA Patrick LOSTETTER Philippe à LINDAUER Martine Absents : LANDRE Jean-Paul, LOSTETTER Philippe |

M. le Maire présente le projet de rénovation du couloir-WC étudié par l'architecte du PNRVN, Mme Aurélie WISSER.

Le hall d'entrée par l'avant accepté actuellement un flux de personnes à la fois publiques et privées-publiques pour les réunions, ciné-débat, stages, privées pour l'accès au logement.

Le logement est actuellement accessible par un escalier, le couloir avec son sol en damier de ciment date sans doute du XIXème siècle, revêtement qu'il s'agissait de conserver.

Trois possibilités se dessinent : soit de rénover, soit de réorganiser, soit de revaloriser. Dans tous les cas de figure, il y a lieu de réaménager les sanitaires et permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite.

La première possibilité serait de mettre plus de lumière dans le couloir en y opposant des peintures claires, la mise en place d'une porte vitrée dans le bureau, de retravailler ou remplacer l'escalier.

La deuxième possibilité est de déposer l'escalier, d'aménager une entrée du logement par l'arrière par une surélévation de l'escalier et de réorganiser le logement.

La troisième solution serait d'accepter le flux du public par l'ancienne entrée à l'école, cela permettrait de faire connaître le musée de l'école, musée qui serait délimité par poteaux de délimitation et cordes, dans lequel un espace café-accueil pourrait être aménagé.

La maîtrise d'œuvre devrait être portée par la commune car propriétaire du bâtiment.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à présenter les 3 variantes aux différents financeurs pour l'obtention de subventions.

La nouvelle équipe municipale devrait alors choisir la variante adaptée.

Envoyé en préfecture le 20/02/2020

Reçu en préfecture le 20/02/2020

Affiché le



ID : 057-215706615-20200129-DCM_2020_001-DE

A Sturzelbronn le 30 janvier 2020



Certifié conforme
Le Maire,

Guillaume KRAUSE



5, rue de l'Abbaye
57230 STURZELBRONN

Tél.: 03 72 29 01 51
Fax: 03 72 29 32 70
E-mail: mairie.sturzelbronn@tubeo.eu

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---|---|
| Demande de subvention de l'Association Française des Premiers Répondants (AFPR) DCM 2020/002 | Nombre de membres en exercice : 10 Nombre de votants : 10 Nombre de procurations : 2 |
| <i>L'an deux mille vingt, le vingt-neuf janvier, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le vingt-et-un janvier s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i> | Présents : BALVA Patrick, BONNEVILLE André, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LAMBERT Jean-Marie, LEPPERT Anne, LEPPERT Gérard, LINDAUER Martine, Procurations : LANDRE Jean-Paul à BALVA Patrick LOSTETTER Philippe à LINDAUER Martine Absents : LANDRE Jean-Paul, LOSTETTER Philippe |

L'objectif de l'AFPR est de diminuer la mortalité liée à l'arrêt cardiaque en développant un réseau de civils formés aux gestes qui sauvent. Ainsi les Premiers Répondants sont ceux qui interviennent entre le déclenchement de l'alerte par un témoin et l'arrivée des secours. La précocité d'une réanimation cardiaque étant le gage d'une amélioration du pronostic de survie, l'intérêt d'un tel réseau prend alors tout son sens.

L'AFPR a lancé en octobre 2018 une application mobile qui permet la géolocalisation et l'alerte des Premiers Répondants se trouvant dans un rayon proche d'une victime d'arrêt cardiaque. Cette application est ensuite capable de le guider jusqu'au lieu d'intervention et, le cas échéant, de lui faire récupérer un défibrillateur public se trouvant sur son itinéraire.

À ce jour, le réseau compte plus de 1600 Premiers Répondants inscrits et validés en Moselle. Depuis le 1er janvier, près de 260 interventions pour arrêt cardiaque ont bénéficié des compétences de ces secouristes. Ces derniers mois d'activité leur ont permis d'éprouver leur système mais également de prouver et de renforcer son efficacité permettant de faire repartir le cœur de 10 victimes.

L'AFPR poursuit aujourd'hui activement ses efforts afin d'optimiser la couverture du territoire mosellan par leur réseau et ainsi augmenter le taux de survie des victimes d'arrêt cardiaque. L'essentiel de leur budget est ainsi consacré à la communication et à l'amélioration de leur application.

À ce titre, l'AFPR sollicite l'aide de notre municipalité afin d'assurer la survie et le développement de leur association afin de parvenir à augmenter durablement le taux de survie en Moselle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une subvention à hauteur de 50 € à l'Association Française des Premiers Répondants.

Envoyé en préfecture le 20/02/2020

Reçu en préfecture le 20/02/2020

Affiché le



ID : 057-215706615-20200129-DCM_2020_002-DE

A Sturzelbronn le 30 janvier 2020



Certifié conforme
Le Maire,

Guillaume KRAUSE



5, rue de l'Abbaye
57230 STURZELBRONN

Tél.: 03 72 29 01 51
Fax: 03 72 29 32 70
E-mail: mairie.sturzelbronn@tubeo.eu

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---|--|
| Demande de subvention de l'Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP) DCM 2020/003 | Nombre de membres en exercice : 10 Nombre de votants : 10 Nombre de procurations : 2 |
| <i>L'an deux mille vingt, le vingt-neuf janvier, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le vingt-et-un janvier s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i> | Présents : BALVA Patrick, BONNEVILLE André, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LAMBERT Jean-Marie, LEPPERT Anne, LEPPERT Gérard, LINDAUER Martine, Procurations : LANDRE Jean-Paul à BALVA Patrick LOSTETTER Philippe à LINDAUER Martine Absents : LANDRE Jean-Paul, LOSTETTER Philippe |

Depuis plus de 55 ans, l'AFSEP, Association Française des Sclérosés En Plaques, plus ancienne association de patients en France toutes pathologies confondues, accompagne les patients et leurs aidants dans leur quotidien.

La Sclérose en plaques est une maladie neuroévolutive du système nerveux central. C'est, en France, la première cause de handicap chez le jeune adulte après les accidents de la route. La progression de la maladie est particulièrement inquiétante dans notre pays: on compte aujourd'hui 130 000 malades en France, avec une forte progression ces dix dernières années. 4000 nouveaux cas sont diagnostiqués chaque année, soit 10 nouveaux cas par jour.

La moyenne d'âge des malades est de 40 ans. Cette pathologie touche en majorité des femmes en pleine carrière professionnelle, de jeunes mères et, de plus en plus d'enfants. En un mot, elle atteint en plein cœur des familles entières qui sont souvent démunies face aux symptômes et aux conséquences à la fois visibles et invisibles de la pathologie. Les troubles peuvent être moteurs (paralysie transitoire d'un membre, faiblesse musculaire, ...) sensitifs (fourmillements, engourdissements, ...), visuels (baisse de l'acuité visuelle, flou visuel, ...) urinaires, sexuels, cognitifs, troubles de l'équilibre, très grande fatigue ...

Il faut souligner le besoin sans cesse croissant, de soutien, d'écoute, d'accompagnement, nécessaires à la réussite de nos projets en faveur des personnes atteintes de sclérose en plaques et de leurs aidants qu'ils soient familiaux ou professionnels. Pour toutes ces personnes concernées par cette maladie neuroévolutive, souvent bien trop dépourvues, nous nous devons, ensemble, de faire face à nos responsabilités. L'AFSEP contribue à défendre la dignité des personnes touchées par la sclérose en plaques et œuvre pour l'amélioration de leur qualité de vie.

L'Association, dont la notoriété est reconnue et appréciée, fait preuve d'une belle dynamique collective dans un contexte associatif très difficile. Plus de 2000 personnes sont en attente de structures. Nos partenariats en faveur des aidants et des aidés, vont contribuer à l'amélioration

du quotidien à domicile ; mais l'AFSEP doit également penser aux établissements spécialisés, qui ne peuvent plus rester à leur domicile, du fait de l'avancée de la maladie ou tout simplement par choix personnel.

L'AFSEP ne peut mener à bien ses projets et conduire efficacement ses actions que par l'engagement de ses adhérents, la générosité du public, le soutien du mécénat d'entreprise et des manifestations de solidarités, mais aussi par le soutien des collectivités locales qui comptent très souvent des personnes atteintes de sclérose en plaques sur leur territoire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 9 voix pour, et 1 abstention, d'accorder une subvention à hauteur de 50 € à l'AFSEP.

A Sturzelbronn le 30 janvier 2020



Certifié conforme
Le Maire,

Guillaume KRAUSE



5, rue de l'Abbaye
57230 STURZELBRONN

Tél.: 03 72 29 01 51
Fax: 03 72 29 32 70
E-mail: mairie.sturzelbronn@tubeo.eu

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---|---|
| Compte administratif service général et service eaux DCM 2020/004 | Nombre de membres en exercice : 10 Nombre de votants : 9 Nombre de procurations : 0 |
| <i>L'an deux mille vingt, le vingt-six février, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le dix-neuf février s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i> | <u>Présents</u> : BALVA Patrick, BONNEVILLE André, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LAMBERT Jean-Marie, LANDRE Jean-Paul, LEPPERT Anne, LINDAUER Martine, LOSTETTER Philippe <u>Procurations</u> : <u>Absents</u> : LEPPERT Gérard |

M. le 1^{er} Adjoint présente au Conseil Municipal le compte administratif 2019 du Maire pour le budget général et le budget Service des eaux.

➤ Pour la Service Général

| | | |
|------------------------------|--------------------|--------------------|
| Recettes de fonctionnement : | 141 057,33€ | |
| Dépenses de fonctionnement : | 118 564,17€ | |
| Résultat : | 22 493,16€ | |
| Recettes d'investissement : | 11 862,82€ | |
| Dépenses d'investissement : | 61 362,05€ | |
| Résultat : | -49 499,23€ | |
| RAR Recettes : | 36 970,00€ | |
| RAR Dépenses : | 70 750,00€ | -33 780,00€ |

➤ Pour le Service des Eaux

| | |
|------------------------------|-------------------|
| Recettes de fonctionnement : | 19 136,92€ |
| Dépenses de fonctionnement : | 23 020,07€ |
| Résultat : | -3 883,15€ |
| Recettes d'investissement : | 8 100,00€ |
| Dépenses d'investissement : | 542,00€ |
| Résultat : | 7 558,00€ |

Envoyé en préfecture le 06/04/2020

Reçu en préfecture le 06/04/2020

Affiché le

Berser
Levraut

ID : 057-215706615-20200226-DCM_2020_004-BF

RAR Recettes : 0,00€
RAR Dépenses : 30 000,00€

-30 000,00€

Le Conseil Municipal, après avoir visualisé les présentations, approuve à l'unanimité le compte administratif 2019. Le maire n'a pas participé au vote.

A Sturzelbronn le 27 février 2020



Certifié conforme
Le Maire,

Guillaume KRAUSE



5, rue de l'Abbaye
57230 STURZELBRONN

Tél.: 03 72 29 01 51
Fax: 03 72 29 32 70
E-mail: mairie.sturzelbronn@tubeo.eu

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---|---|
| Compte de gestion du percepteur DCM 2020/005 | Nombre de membres en exercice : 10 Nombre de votants : 9 Nombre de procurations : 0 |
| <i>L'an deux mille vingt, le vingt-six février, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le dix-neuf février s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i> | <u>Présents</u> : BALVA Patrick, BONNEVILLE André, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LAMBERT Jean-Marie, LANDRE Jean-Paul, LEPPERT Anne, LINDAUER Martine, LOSTETTER Philippe <u>Procurations</u> : <u>Absents</u> : LEPPERT Gérard |

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion du percepteur :

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures
 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019;
 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Comptable public, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A Sturzelbronn le 27 février 2020



Certifié conforme
Le Maire,

Guillaume KRAUSE



5, rue de l'Abbaye
57230 STURZELBRONN

Tél.: 03 72 29 01 51
Fax: 03 72 29 32 70
E-mail: mairie.sturzelbronn@tubeo.eu

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---|---|
| Affectation des résultats 2019 pour le service général et le service eaux DCM 2020/006 | Nombre de membres en exercice : 10 Nombre de votants : 9 Nombre de procurations : 0 |
| <i>L'an deux mille vingt, le vingt-six février, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le dix-neuf février s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i> | <u>Présents</u> : BALVA Patrick, BONNEVILLE André, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LAMBERT Jean-Marie, LANDRE Jean-Paul, LEPPERT Anne, LINDAUER Martine, LOSTETTER Philippe <u>Procurations</u> : <u>Absents</u> : LEPPERT Gérard |

a) Service général

Recettes de fonctionnement : 141 057,33€
Dépenses de fonctionnement : 118 564,17€
Résultat : **22 493,16€**
Excédent de fonctionnement reporté : 348 154,69€
Excédent de fonctionnement total : **370 647,85€**

Recettes d'investissement : 11 862,82€
Dépenses d'investissement : 61 362,05€
Résultat : **-49 499,23€**
Excédent d'investissement reporté : 311 398,06€
Excédent d'investissement à reporter : **261 898,83€**
RAR Recettes - Dépenses : -30 000,00€
Excédent d'investissement total : **231 898,83€**

Pas de besoin de financement pour la section d'investissement

b) Service des Eaux

Recettes de fonctionnement : 19 136,92€
Dépenses de fonctionnement : 23 020,07€
Résultat : **-3 883,15€**
Excédent de fonctionnement reporté : 19 891,45€
Excédent de fonctionnement total : **16 008,30€**

| | |
|--|-------------------|
| Recettes d'investissement : | 8 100,00€ |
| Dépenses d'investissement : | 542,00€ |
| Résultat : | 7 558,00€ |
| Excédent d'investissement reporté : | 32 344,27€ |
| Excédent d'investissement à reporter : | 39 902,27€ |
| RAR Recettes - Dépenses : | -30 000,00€ |
| Excédent d'investissement total : | 9 902,27€ |

Pas de besoin de financement pour la section d'investissement

Le Conseil Municipal, après avoir constaté que les deux sections d'investissement n'ont pas de besoin de financement, décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

- Pour le budget 2020 du Service général au compte R 002 la somme de **370 647,85€**
- Pour le budget 2020 Service des Eaux au compte R 002 la somme de **16 008,30€**

A Sturzelbronn le 27 février 2020



Certifié conforme
Le Maire,

Guillaume KRAUSE



5, rue de l'Abbaye
57230 STURZELBRONN

Tél.: 03 72 29 01 51
Fax: 03 72 29 32 70
E-mail: mairie.sturzelbronn@tubeo.eu

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---|---|
| Demande de subvention de l'Amicale des Agents territoriaux du Pays de Bitche DCM 2020/007 | Nombre de membres en exercice : 10 Nombre de votants : 9 Nombre de procurations : 0 |
| <i>L'an deux mille vingt, le vingt-six février, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le dix-neuf février s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i> | Présents : BALVA Patrick, BONNEVILLE André, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LAMBERT Jean-Marie, LANDRE Jean-Paul, LEPPERT Anne, LINDAUER Martine, LOSTETTER Philippe Procurations : Absents : LEPPERT Gérard |

Le but de l'Association de l'Amicale des Agents territoriaux est de permettre au personnel des services techniques des communes de se retrouver et d'échanger des idées sur le plan professionnel dans un cadre purement amical. Les recettes de l'association sont constituées exclusivement par les cotisations des membres et des subventions des communes. Dans ce cadre l'association demande une subvention de fonctionnement pour l'année 2020. Vu la délibération DCM 2017/018, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide par 8 voix contre et 1 abstention de ne pas attribuer de subvention à l'Amicale des Agents territoriaux du Pays de Bitche.

A Sturzelbronn le 27 février 2020



Certifié conforme
Le Maire,

Guillaume KRAUSE



5, rue de l'Abbaye
57230 STURZELBRONN

Tél.: 03 72 29 01 51
Fax: 03 72 29 32 70
E-mail: mairie.sturzelbronn@tubeo.eu

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---|---|
| Abonnement à une application mobile pour diffuser les messages d'alerte de la commune DCM 2020/008 | Nombre de membres en exercice : 10 Nombre de votants : 9 Nombre de procurations : 0 |
| <i>L'an deux mille vingt, le vingt-six février, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le dix-neuf février s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i> | Présents : BALVA Patrick, BONNEVILLE André, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LAMBERT Jean-Marie, LANDRE Jean-Paul, LEPPERT Anne, LINDAUER Martine, LOSTETTER Philippe Procurations : Absents : LEPPERT Gérard |

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il existe des applications Smartphone/iPhone pour permettre d'informer les administrés lors de messages d'alerte ou tout autre message émis par la commune. Les administrés en possession d'un portable ou d'une tablette devront donc télécharger cette application. Dès que la commune émet un message, l'administré ayant téléchargé l'application aura une notification sur son portable ou sa tablette indiquant que la commune a émis un message.

Il existe actuellement une application gratuite se dénommant « MaCommuneConnectée » avec la possibilité donnée à l'administré de recevoir ou non une notification, selon l'importance donnée au message par l'émetteur.

Avant de mettre en ligne cette application, il y a possibilité de tester pendant 2 à 3 semaines l'application. M. le Maire demande des volontaires au Conseil municipal pour tester cette application.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Maire à émettre des messages par le biais de l'application gratuite MaCommuneConnectée et d'administrer l'application pour la commune
- De tester l'application pendant 3 semaines
- De demander aux conseillers municipaux suivants :
 - BALVA Patrick
 - GASSER Jean-Marc
 - LAMBERT Jean-Marie
 - LANDRE Jean-Paul

- LEPPERT Anne
- LINDAUER Martine
- LOSTETTER Philippe

de télécharger l'application « MaCommuneConnectée » sur leur portable et d'en informer le Maire si les messages arrivent en bonne et due forme

A Sturzelbronn le 27 février 2020



Certifié conforme
Le Maire,

Guillaume KRAUSE



5, rue de l'Abbaye
57230 STURZELBRONN

Tél.: 03 72 29 01 51
Fax: 03 72 29 32 70
E-mail: mairie.sturzelbronn@tubeo.eu

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---|---|
| Délégations permanentes au Maire DCM 2020/009 | Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : 1 |
| <i>L'an deux mille vingt, le trois juin, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le vingt-huit mai, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i> | Présents : BALVA Patrick, BALZER Laetitia, BRAUNECKER François, DESJARDINS Marc, DESTAILLEUR Frédéric, DUMENIL Anaïs, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LEININGER Marie-Christine, LINDAUER Martine, MERKLING André Procurations : BALVA Patrick pour GASSER Jean-Marc Absents : GASSER Jean-Marc |

Le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** de confier au Maire, pour la durée de son mandat, les délégations suivantes :

1. de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
2. de réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50 000 euros ;
3. la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et la passation à cet effet des actes nécessaires ;
4. de prendre la décision de verser une subvention à hauteur de 20% du coût du voyage, plafonnée à 100 €, pour les élèves de familles habitant la Commune de STURZELBRONN et participant à un voyage ou une sortie pédagogique organisé par un établissement scolaire ;
5. la passation de contrats d'assurance et l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes à ces contrats ;
6. la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
7. l'acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
8. l'exercice, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme ;
9. la défense de la commune dans les intentions d'actions en justice intentées contre elle.

En application des articles L 2122-18 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à l'unanimité le Conseil Municipal autorise Adjoint.

Envoyé en préfecture le 15/06/2020
Reçu en préfecture le 15/06/2020
Affiché le
ID : 057-215706615-20200603-DCM_2020_009_2-DE



A Sturzelbronn le 04 juin 2020



Certifié conforme
Le Maire,

Guillaume KRAUSE



5, rue de l'Abbaye
57230 STURZELBRONN

Tél.: 03 72 29 01 51
Fax: 03 72 29 32 70
E-mail: mairie.sturzelbronn@tubeo.eu

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---|--|
| Délégations permanentes aux Adjoins DCM 2020/010 | Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : 1 |
| <i>L'an deux mille vingt, le trois juin, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le vingt-huit mai, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i> | Présents : BALVA Patrick, BALZER Laetitia, BRAUNECKER François, DESJARDINS Marc, DESTAILLEUR Frédéric, DUMENIL Anaïs, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LEININGER Marie-Christine, LINDAUER Martine, MERKLING André Procurations : BALVA Patrick pour GASSER Jean-Marc Absents : GASSER Jean-Marc |

Délégation 1^{er} Adjoint :

- Travaux d'entretien et fonctionnement du Service des Eaux ;
- Travaux d'entretien des voies et réseaux y compris notamment l'éclairage public ;
- Travaux d'entretien des bâtiments communaux ;
- Travaux d'entretien des espaces verts et des espaces naturels (entre autres entretien des fonds de vallée par les bovins de race écossaise).

Délégation 2^{ème} Adjoint :

- Responsable de l'information et de la communication ;
- Préparation des demandes d'urbanisme pour transfert en instruction à la Communauté des Communes ;
- Responsable des nouvelles technologies informatiques ;
- Responsable des fêtes et cérémonies ;

Le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité** les délégations données aux Adjoins

A Sturzelbronn le 04 juin 2020



Certifié conforme
Le Maire,

Guillaume KRAUSE



5, rue de l'Abbaye
57230 STURZELBRONN

Tél.: 03 72 29 01 51
Fax: 03 72 29 32 70
E-mail: mairie.sturzelbronn@tubeo.eu

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---|---|
| Indemnité du Maire et des Adjoins DCM 2020/011 | Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : 1 |
| <i>L'an deux mille vingt, le trois juin, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le vingt-huit mai, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i> | <u>Présents</u> : BALVA Patrick, BALZER Laetitia, BRAUNECKER François, DESJARDINS Marc, DESTAILLEUR Frédéric, DUMENIL Anaïs, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LEININGER Marie-Christine, LINDAUER Martine, MERKLING André <u>Procurations</u> : BALVA Patrick pour GASSER Jean-Marc <u>Absents</u> : GASSER Jean-Marc |

- Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du CGCT,
- Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux des indemnités de fonction des maires et adjoints,
- Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal en date du 27/05/2020 constatant l'élection du maire et de 2 adjoints,
- Vu les délibérations en date du 03/06/2020, portant délégation de fonctions à Messieurs les adjoints BALVA Patrick et BRAUNECKER François,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux fixés par la loi,
- Considérant que pour une commune de moins de 500 habitants, le taux de l'indemnité du maire est de 25,5% de l'indice brut terminal (IBT) de l'échelle indiciaire de la fonction publique (actuellement 1027)
- Considérant que pour une commune de moins de 500 habitants, le taux de l'indemnité d'un adjoint est de 9,9% de l'IBT de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité**

- avec effet au 28/05/2020, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints comme suit:
 - Maire: 25,5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
 - 1^{er} adjoint: 9,9% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

- 2^{ème} adjoint: 9,9% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal
- De transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées.

Tableau

Valeur de l'indice brut 1027 : 3 889.40€

| | Taux en % de l'IBT | Indemnités |
|----------|--------------------|------------|
| Maire | 25,5% | 991.80€ |
| Adjoints | 9,9% | 385,05€ |

A Sturzelbronn le 04 juin 2020



Certifié conforme
Le Maire,

Guillaume KRAUSE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Guillaume Krause", is written over a horizontal line.



5, rue de l'Abbaye
57230 STURZELBRONN

Tél.: 03 72 29 01 51
Fax: 03 72 29 32 70
E-mail: mairie.sturzelbronn@tubeo.eu

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---|---|
| Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité pour les puissances inférieures ou égales à 36 KVA DCM 2020/012 | Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : 1 |
| <i>L'an deux mille vingt, le trois juin, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le vingt-huit mai, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i> | <u>Présents</u> : BALVA Patrick, BALZER Laetitia, BRAUNECKER François, DESJARDINS Marc, DESTAILLEUR Frédéric, DUMENIL Anaïs, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LEININGER Marie-Christine, LINDAUER Martine, MERKLING André <u>Procurations</u> : BALVA Patrick pour GASSER Jean-Marc <u>Absents</u> : GASSER Jean-Marc |

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L 2113-6 à 8 du code de la commande publique permettant la constitution de groupements de commandes entre plusieurs acheteurs ;
- Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité pour les puissances inférieures ou égales à 36 KVA ;

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

- Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Bitche a constitué un groupement de commandes pour les missions suivantes :
 - consultation et désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) qui se chargera de la rédaction des documents du dossier de consultation et de l'analyse des offres,
 - consultation et attribution d'un marché de fourniture et d'acheminement d'électricité pour les puissances inférieures ou égales à 36 Kva ;
- Considérant que l'adhésion au groupement de commandes nécessite la signature de la convention constitutive du groupement de commandes ;
- Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Bitche est désignée coordonnateur du groupement de commandes ;
- Considérant que la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes est celle du coordonnateur ;
- Considérant que le coordonnateur du groupement de commandes est chargé de la passation du marché ;
- Considérant que la Commune de STURZELBRONN est responsable de l'exécution du marché, s'agissant des prestations qui la concernent ;
- Considérant que la présente mutualisation s'inscrit dans une démarche de simplification administrative et d'économie financière ;

- Considérant que l'adhésion au groupement de commandes présente un intérêt pour la commune de STURZELBRONN au regard de ses besoins propres ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité**

- d'adhérer au groupement de commandes relatif aux missions suivantes :
 - consultation et désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) qui se chargera de la rédaction des documents du dossier de consultation et de l'analyse des offres,
 - consultation et attribution d'un marché de fourniture et d'acheminement d'électricité pour les puissances inférieures ou égales à 36 KVA ;
- d'approuver la convention constitutive du groupement désignant la Communauté de Communes du Pays de Bitche coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier le marché suivant les modalités définies dans ladite convention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Sturzelbronn le 04 juin 2020



Certifié conforme
Le Maire,

Guillaume KRAUSE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Guillaume Krause", written over a horizontal line.



5, rue de l'Abbaye
57230 STURZELBRONN

Tél.: 03 72 29 01 51
Fax: 03 72 29 32 70
E-mail: mairie.sturzelbronn@tubeo.eu

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---|--|
| Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) DCM 2020/013 | Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : 1 |
| <i>L'an deux mille vingt, le trois juin, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le vingt-huit mai, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i> | Présents : BALVA Patrick, BALZER Laetitia, BRAUNECKER François, DESJARDINS Marc, DESTAILLEUR Frédéric, DUMENIL Anaïs, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LEININGER Marie-Christine, LINDAUER Martine, MERKLING André Procurations : BALVA Patrick pour GASSER Jean-Marc Absents : GASSER Jean-Marc |

Conformément à l'article 22 du Nouveau Code des marchés publics, la CAO est composée du Maire ou son représentant, président, et trois membres du conseil municipal élus en son sein. Il est également procédé à la désignation ou à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. Le Conseil Municipal propose :

Titulaires :

- BALVA Patrick,
- BALZER Laetitia,
- DESTAILLEUR Frédéric,

tous élus à l'**unanimité** ;

Suppléants :

- DUMENIL Anaïs,
- BRAUNECKER François,
- MERKLING André,

tous élus à l'**unanimité**.

Envoyé en préfecture le 04/06/2020

Reçu en préfecture le 04/06/2020

Affiché le



ID : 057-215706615-20200603-DCM_2020_013-DE

A Sturzelbronn le 04 juin 2020



Certifié conforme
Le Maire,

Guillaume KRAUSE



5, rue de l'Abbaye
57230 STURZELBRONN

Tél.: 03 72 29 01 51
Fax: 03 72 29 32 70
E-mail: mairie.sturzelbronn@tubeo.eu

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---|---|
| Désignation de l'agent du service communal pour la Commission Communale de Sécurité (CCS) et son suppléant DCM 2020/014 | Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : 1 |
| <i>L'an deux mille vingt, le trois juin, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le vingt-huit mai, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i> | <u>Présents</u> : BALVA Patrick, BALZER Laetitia, BRAUNECKER François, DESJARDINS Marc, DESTAILLEUR Frédéric, DUMENIL Anaïs, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LEININGER Marie-Christine, LINDAUER Martine, MERKLING André <u>Procurations</u> : BALVA Patrick pour GASSER Jean-Marc <u>Absents</u> : GASSER Jean-Marc |

Les membres de la Commission communale de sécurité avec voix délibératives sont :

- Président de la Commission : Maire, adjoint ou conseiller municipal
- Chef de la circonscription de sécurité Publique
- Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Sapeur-Pompier titulaire du Brevet de Prévention
- Agent désigné du service communal ou intercommunal

Peuvent participer avec voix consultatives

- Centre de secours
- Architecte
- Service Technique – Permis de construire
- Responsable de l'établissement

Au vu de l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} juin 2015, la commune a obligation de désigner un agent du service communal et son suppléant pour la CCS. L'agent du service communal peut être un membre du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, désigne :

- DESJARDINS Marc en tant qu'agent du service communal titulaire,
- BALVA Patrick en tant qu'agent du service communal suppléant

pour la Commission communale de sécurité.

Envoyé en préfecture le 04/06/2020

Reçu en préfecture le 04/06/2020

Affiché le

Berser
Levraut

ID : 057-215706615-20200603-DCM_2020_014-DE

A Sturzelbronn le 04 juin 2020



Certifié conforme
Le Maire,

Guillaume KRAUSE



5, rue de l'Abbaye
57230 STURZELBRONN

Tél.: 03 72 29 01 51
Fax: 03 72 29 32 70
E-mail: mairie.sturzelbronn@tubeo.eu

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---|---|
| Désignation du délégué du SYCOPARC et ses suppléants DCM 2020/015 | Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : 1 |
| <i>L'an deux mille vingt, le trois juin, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le vingt-huit mai, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i> | <u>Présents</u> : BALVA Patrick, BALZER Laetitia, BRAUNECKER François, DESJARDINS Marc, DESTAILLEUR Frédéric, DUMENIL Anaïs, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LEININGER Marie-Christine, LINDAUER Martine, MERKLING André <u>Procurations</u> : BALVA Patrick pour GASSER Jean-Marc <u>Absents</u> : GASSER Jean-Marc |

Les statuts du Syndicat de Coopération du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (SYCOPARC) prévoient que chaque commune membre est représentée par un délégué dans cette structure.

Il convient donc pour la commune de désigner un membre titulaire et un membre suppléant.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'**unanimité**, désigne :

- BRAUNECKER François en tant que délégué titulaire,
- MERKLING André en tant que délégué suppléant,
- DESTAILLEUR Frédéric en tant que délégué suppléant

pour le SYCOPARC.

A Sturzelbronn le 04 juin 2020



Certifié conforme
Le Maire,

Guillaume KRAUSE



5, rue de l'Abbaye
57230 STURZELBRONN

Tél.: 03 72 29 01 51
Fax: 03 72 29 32 70
E-mail: mairie.sturzelbronn@tubeo.eu

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---|---|
| Désignation du délégué AGEVON et ses suppléants DCM 2020/016 | Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : 1 |
| <i>L'an deux mille vingt, le trois juin, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le vingt-huit mai, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i> | <u>Présents</u> : BALVA Patrick, BALZER Laetitia, BRAUNECKER François, DESJARDINS Marc, DESTAILLEUR Frédéric, DUMENIL Anaïs, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LEININGER Marie-Christine, LINDAUER Martine, MERKLING André <u>Procurations</u> : BALVA Patrick pour GASSER Jean-Marc <u>Absents</u> : GASSER Jean-Marc |

Une partie du village de STURZELBRONN a été laissée en friches. Afin d'entretenir ces espaces, la municipalité a signé une convention avec l'Association pour la Gestion des Espaces Agricoles en Déprise dans les Vosges du Nord (AGEVON) gérée par le Parc naturel régional des Vosges du Nord, qui met à disposition des bovins rustiques de race Highland Cattle.

La commune de STURZELBRONN étant membre de l'AGEVON, elle siège donc également au sein de cette association. Après chaque renouvellement du Conseil municipal, il convient donc de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune lors des réunions de cette association.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, désigne :

- DUMENIL Anaïs en tant que délégué titulaire,
- BALVA Patrick en tant que délégué suppléant

pour l'AGEVON.

A Sturzelbronn le 04 juin 2020



Certifié conforme
Le Maire,

Guillaume KRAUSE



5, rue de l'Abbaye
57230 STURZELBRONN

Tél.: 03 72 29 01 51
Fax: 03 72 29 32 70
E-mail: mairie.sturzelbronn@tubeo.eu

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---|---|
| Mise en place de diverses commissions DCM 2020/017 | Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : 1 |
| <i>L'an deux mille vingt, le trois juin, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le vingt-huit mai, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i> | <u>Présents</u> : BALVA Patrick, BALZER Laetitia, BRAUNECKER François, DESJARDINS Marc, DESTAILLEUR Frédéric, DUMENIL Anaïs, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LEININGER Marie-Christine, LINDAUER Martine, MERKLING André <u>Procurations</u> : BALVA Patrick pour GASSER Jean-Marc <u>Absents</u> : GASSER Jean-Marc |

M. le Maire propose de mettre en place plusieurs commissions, lesquelles seront chargées de préparer en amont, à la demande du Conseil Municipal, les projets ou réalisations que ce dernier désire entreprendre.

Les Commissions suivantes sont mises en place:

- Commission des travaux dont les membres sont les suivants :
 - BALVA Patrick
 - DUMENIL Anaïs
 - GASSER Jean-Marc
 - DESJARDINS Marc
 - DESTAILLEUR Frédéric
- Bulletin municipal dont les membres sont les suivants :
 - BRAUNECKER François
 - LINDAUER Martine
 - BALZER Laetitia
 - DUMENIL Anaïs
 - BALVA Patrick
- Fêtes et cérémonies dont les membres sont les suivants :
 - BRAUNECKER François
 - LEININGER Marie-Christine
 - LINDAUER Martine
 - DESTAILLEUR Frédéric
 - DESJARDINS Marc
 - BALVA Patrick

- Commission antenne sociale :
 - BRAUNECKER François
 - DUMENIL Anaïs
 - DESJARDINS Marc
 - LINDAUER Martine
- Commission environnement :
 - DESTAILLEUR Frédéric
 - DUMENIL Anaïs
 - BRAUNECKER François
 - BALVA Patrick
 - MERKLING André
 - GASSER Jean-Marc

La mise en place des Commissions ainsi que les membres s'y afférant ont été votés pour

- la commission « Travaux », à l'unanimité
- la commission « Bulletin municipal », à l'unanimité
- la commission « Fêtes et Cérémonies », à l'unanimité
- la commission « Antenne sociale », à l'unanimité
- la commission « Environnement », à l'unanimité

A Sturzelbronn le 04 juin 2020



Certifié conforme
Le Maire,

Guillaume KRAUSE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Guillaume Krause", written over a horizontal line.



5, rue de l'Abbaye
57230 STURZELBRONN

Tél.: 03 72 29 01 51
Fax: 03 72 29 32 70
E-mail: mairie.sturzelbronn@tubeo.eu

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---|--|
| Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2020 DCM 2020/018 | Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : |
| <i>L'an deux mille vingt, le dix-sept juin, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le onze juin, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i> | <u>Présents</u> : BALVA Patrick, BALZER Laetitia, BRAUNECKER François, DESJARDINS Marc, DESTAILLEUR Frédéric, DUMENIL Anaïs, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LEININGER Marie-Christine, LINDAUER Martine, MERKLING André <u>Procurations</u> : <u>Absents</u> : |

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son Livre VI,
- Vu le Code Général des Impôts, et notamment son article 1379,

M. le Maire informe l'assemblée des différents taux d'imposition votés en 2019 :

- Taxe d'habitation : 6,52%
- Foncier bâti : 5,36%
- Foncier non bâti : 41,93%

Compte tenu du fait que les bases d'imposition ont varié de

- 175 778€ à 177 400€ pour la taxe d'habitation, soit +0,92%,
- 150 242€ à 153 100€ pour le foncier bâti, soit +1,90%,
- 53 030€ à 53 900€ pour le foncier non bâti, soit +1,64%,

le produit fiscal des taxes foncières serait de 30 806€ et celui de la taxe d'habitation de 11 566€. Le produit fiscal de l'année 2019 était de 41 749€ soit 623€ de moins que le produit estimé pour 2020, soit une hausse de 1,94%. Le tableau suivant montre les variations selon les taux fixés, sachant que le taux de la taxe d'habitation ne pourra plus varier :

| Bases | Taux inchangés | + 1% | Produit | + 2% | Produits | + 6% | Produits |
|----------------|----------------|--------|---------------|--------|---------------|--------|---------------|
| 177 400 | 11 566 | | 11 566 | | 11 566 | | 11 566 |
| 153 100 | 8 206 | 5,41% | 8 282 | 5,47% | 8 375 | 5,63% | 8 620 |
| 53 900 | 22 600 | 42,35% | 22 827 | 42,77% | 23 053 | 44,03% | 23 732 |
| Total 1 | 30 806 | | 31 109 | | 31 428 | | 32 352 |

| | | | | |
|----------------|---------------|---------------|---------------|---|
| Total 2 | 42 372 | 42 675 | 42 994 | Envoyé en préfecture le 18/06/2020 |
| | | | | Reçu en préfecture le 18/06/2020 |
| | | | | Affiché le |
| | | | | ID : 057-215706615-20200617-DCM_2020_018-BF |

Le Conseil Municipal, après avoir débattu, décide **à l'unanimité** de ne pas augmenter les taxes
- pour 2020.

A Sturzelbronn le 04 juin 2020



Certifié conforme
Le Maire,

Guillaume KRAUSE



5, rue de l'Abbaye
57230 STURZELBRONN

Tél.: 03 72 29 01 51
Fax: 03 72 29 32 70
E-mail: mairie.sturzelbronn@tubeo.eu

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---|--|
| Budget primitif service général et service des eaux DCM 2020/019 | Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : |
| <i>L'an deux mille vingt, le dix-sept juin, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le onze juin, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i> | <u>Présents</u> : BALVA Patrick, BALZER Laetitia, BRAUNECKER François, DESJARDINS Marc, DESTAILLEUR Frédéric, DUMENIL Anaïs, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LEININGER Marie-Christine, LINDAUER Martine, MERKLING André <u>Procurations</u> : <u>Absents</u> : |

M. le Maire présente au Conseil Municipal le budget général et le budget Service des eaux pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir visualisé les présentations, approuve à l'**unanimité** le budget primitif 2020 service général et service des eaux comme suit,

Budget général :

Section de fonctionnement :

Total des recettes : 505 983,85€ (dont 370 647,85€ d'excédent antérieur reporté)
Total des dépenses : 505 983,85€ (dont 287 000 € virés à la section d'investissement et 35 000€ viré au budget primitif service des eaux)

Section d'investissement :

Total des recettes : 1 150 398,83€ (dont 287 000 € virés de la section de fonctionnement, 261 898,83€ d'excédent d'investissement reporté, 36 970,00 € de restes à réaliser de 2019 et 300 000 € d'emprunts).
Total des dépenses : 1 150 398,83€ (dont 70 750 € de restes à réaliser de 2019)

Service des eaux :

Section de fonctionnement :

Total des recettes : 70 650,30 € (dont 16 008,30 € d'excédent antérieur reporté)
Total des dépenses : 70 650,30 € (dont 25 000 € virés à la section d'investissement)

Section d'investissement :

Envoyé en préfecture le 18/06/2020
Reçu en préfecture le 18/06/2020
Affiché le 
ID : 057-215706615-20200617-DCM_2020_019-BF

Total des recettes : 74 927,27 € (dont 25 000 € virés de la section de fonctionnement,
39 902,27 € d'excédent d'investissement reporté).
Total des dépenses : 74 927,27 dont 30 000€ de restes à réaliser de 2019

A Sturzelbronn le 04 juin 2020



Certifié conforme
Le Maire,

Guillaume KRAUSE



5, rue de l'Abbaye
57230 STURZELBRONN

Tél.: 03 72 29 01 51
Fax: 03 72 29 32 70
E-mail: mairie.sturzelbronn@tubeo.eu

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

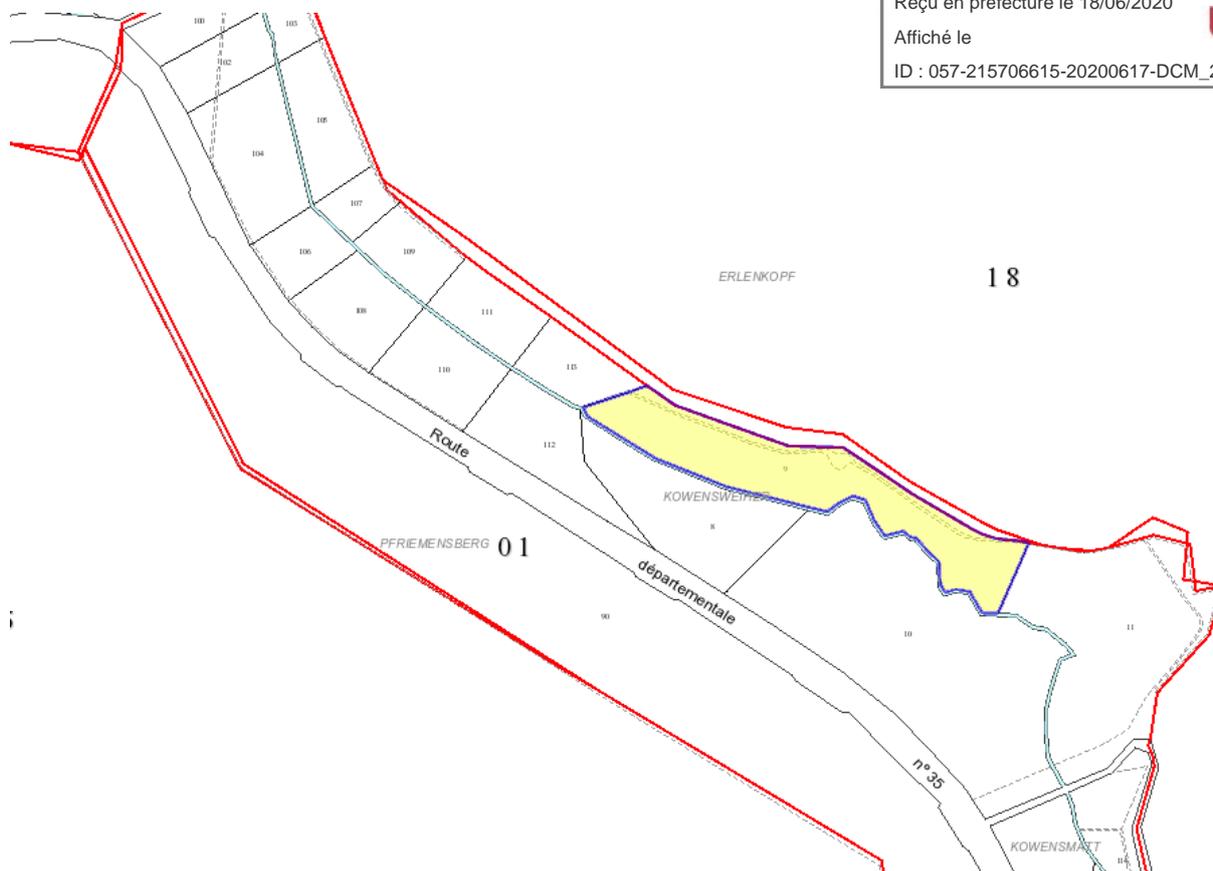
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---|--|
| Acquisition de la parcelle 9 de la section 1 appartenant à Mme Yvonne DELACROIX DCM 2020/020 | Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : |
| <i>L'an deux mille vingt, le dix-sept juin, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le onze juin, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i> | <u>Présents</u> : BALVA Patrick, BALZER Laetitia, BRAUNECKER François, DESJARDINS Marc, DESTAILLEUR Frédéric, DUMENIL Anaïs, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LEININGER Marie-Christine, LINDAUER Martine, MERKLING André <u>Procurations</u> : <u>Absents</u> : |

Par courrier du 24 février 2020, Mme Yvonne DELACROIX, domiciliée à La Vauguerie-Molineuf à 41190 VALENCISSE, propose l'acquisition par la commune du terrain de 63a20ca, cadastrée parcelle 9 de la section 1 sur le ban communal, et accepte la proposition de la commune pour un prix de 1 890€, soit environ 30€ l'are. La parcelle se situe en zone Ap (Secteur agricole et à vocation éco-paysagère non constructible) et Npf (Secteur naturel à vocation éco-paysagère de forêt).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité**

- D'acquérir le terrain pour la somme de 1 890€
- Charge le Maire de faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération



A Sturzelbronn le 04 juin 2020



Certifié conforme
Le Maire,

Guillaume KRAUSE





5, rue de l'Abbaye
57230 STURZELBRONN

Tél.: 03 72 29 01 51
Fax: 03 72 29 32 70
E-mail: mairie.sturzelbronn@tubeo.eu

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---|--|
| Subvention pour l'accueil à Planète Jeunes de l'enfant Téo LINDAUER au profit des parents de l'enfant DCM 2020/021 | Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : |
| <i>L'an deux mille vingt, le dix-sept juin, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le onze juin, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i> | <u>Présents</u> : BALVA Patrick, BALZER Laetitia, BRAUNECKER François, DESJARDINS Marc, DESTAILLEUR Frédéric, DUMENIL Anaïs, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LEININGER Marie-Christine, LINDAUER Martine, MERKLING André <u>Procurations</u> : <u>Absents</u> : |

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que par délibération du 21 octobre 2015, DCM 2015/045, il a été décidé soit d'adhérer à Planète Jeunes, soit de subventionner les parents à hauteur de 20%.

Le coût de l'adhésion étant plus important que le subventionnement des familles, il conviendrait donc de choisir la solution la moins onéreuse. L'enfant Téo de la famille LINDAUER Vincent a participé du 17 février au 21 février 2020 aux animations proposées par Planète Jeunes de BAERENTHAL pour un montant total de 74,40€.

Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité**, d'accorder une subvention de 14,88€ soit 20% du coût de la prestation.

A Sturzelbronn le 04 juin 2020



Certifié conforme
Le Maire,

Guillaume KRAUSE



5, rue de l'Abbaye
57230 STURZELBRONN

Tél.: 03 72 29 01 51
Fax: 03 72 29 32 70
E-mail: mairie.sturzelbronn@tubeo.eu

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---|--|
| Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) DCM 2020/022 | Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : |
| <i>L'an deux mille vingt, le dix-sept juin, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le onze juin, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i> | <u>Présents</u> : BALVA Patrick, BALZER Laetitia, BRAUNECKER François, DESJARDINS Marc, DESTAILLEUR Frédéric, DUMENIL Anaïs, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LEININGER Marie-Christine, LINDAUER Martine, MERKLING André <u>Procurations</u> : <u>Absents</u> : |

Par courrier du 2 juin 2020, la Direction Générale des Finances Publiques demande à la Commune de STURZELBRONN de désigner 6 Commissaires titulaires et 6 suppléants.

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit que, dans chaque commune, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs composée du Maire ou de son adjoint et six commissaires délégués. Les six commissaires ainsi que les six suppléants sont désignés par le Directeur Régionale des Finances Publiques respectivement parmi les 12 commissaires proposés.

Le Conseil Municipal propose à l'**unanimité** les contribuables suivants :

1) Proposition pour les commissaires titulaires

- DESTAILLEURS Frédéric
- BRAUNECKER François
- LEININGER Marie-Christine
- LINDAUER Martine
- MERKLING André
- GASSER Jean-Marc
- PERES Jean-Jacques
- BONNEVILLE André
- KUNZE Sylvain
- RITZENTHALER Jean-Luc
- ROESSLINGER Robert
- BRIESACH Alfred

2) Proposition pour les commissaires suppléants

- BALVA Patrick
- BALZER Laëtitia
- DUMENIL Anaïs
- DESJARDINS Marc
- BEHR Didier
- WENDLING Jean-Marie
- LEININGER Didier
- LANG Jean-Jacques
- LEICHTNAM Guy
- WOLF Claudia
- LAMBERT Jean-Marie
- PERRIER Jean-Yves

Le Maire est chargé de communiquer le nom des titulaires et suppléants au Directeur Régional des Finances publiques.

A Sturzelbronn le 04 juin 2020



Certifié conforme
Le Maire,

Guillaume KRAUSE



5, rue de l'Abbaye
57230 STURZELBRONN

Tél.: 03 72 29 01 51
Fax: 03 72 29 32 70
E-mail: mairie.sturzelbronn@tubeo.eu

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---|--|
| Acquisition de l'emplacement réservé sur la parcelle 181 de la section 5 DCM 2020/023 | Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : |
| <i>L'an deux mille vingt, le dix-sept juin, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le onze juin, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i> | <u>Présents</u> : BALVA Patrick, BALZER Laetitia, BRAUNECKER François, DESJARDINS Marc, DESTAILLEUR Frédéric, DUMENIL Anaïs, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LEININGER Marie-Christine, LINDAUER Martine, MERKLING André <u>Procurations</u> : <u>Absents</u> : |

M. le Maire informe le Conseil municipal que la commune doit mettre en place une citerne incendie à la Hardt pour lutter contre les incendies.

Lors de l'élaboration du PLUi, la commune a fait valoir un emplacement réservé sur la parcelle 181 de la section 5, située en zone Uh3 du PLUi, car le centre de secours avait retenu cette parcelle comme endroit idéal pour l'installation d'une citerne incendie.

Il s'agit dans un premier temps d'acquérir la parcelle ou une partie de la parcelle. La parcelle fait en totalité 28a70ca.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- D'acquérir la parcelle ou une partie de la parcelle 181 de la section 5,
- Demande au Maire de contacter la propriétaire, Mme BUBEL Marie-Louise, pour négocier le prix.

Envoyé en préfecture le 18/06/2020

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le

ID : 057-215706615-20200617-DCM_2020_023-DE



A Sturzelbronn le 04 juin 2020



Certifié conforme
Le Maire,

Guillaume KRAUSE



5, rue de l'Abbaye
57230 STURZELBRONN

Tél.: 03 72 29 01 51
Fax: 03 72 29 32 70
E-mail: mairie.sturzelbronn@tubeo.eu

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|--|--|
| Révision des prix des concessions DCM 2020/024 | Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de votants : 10 Nombre de procurations : 0 |
| <i>L'an deux mille vingt, le vingt-deux juillet, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le seize juillet, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i> | <u>Présents</u> : BALVA Patrick, BRAUNECKER François, DESJARDINS Marc, DESTAILLEUR Frédéric, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LEININGER Marie-Christine, LINDAUER Martine, MERKLING André <u>Procurations</u> : BALZER Laetitia à LINDAUER Martine <u>Absents</u> : BALZER Laetitia, DUMENIL Anaïs |

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 22 août 2018, DCM 2018-026, le Conseil municipal avait fixé le prix des concessions comme suit :

- d'établir une taxe de dispersion des cendres et de fixer son prix à 50 euros,
- de fixer les concessions comme suit,
 - concession simple pour 15 ans à 10 €/an, soit 150 € pour la concession,
 - concession simple avec caveau pour 15 ans à 15 €/an, soit 225 € pour la concession,
 - concession double pour 15 ans à 20 €/an, soit 300 € pour la concession,
 - concession double avec caveau pour 15 ans à 30 €/an, soit 450 € pour la concession,
 - concession simple pour 30 ans à 8 €/an, soit 240 € pour la concession,
 - concession simple avec caveau pour 30 ans à 12 €/an, soit 360 € pour la concession
 - concession double pour 30 ans à 16 €/an, soit 480 € pour la concession,
 - concession double avec caveau pour 30 ans à 24 €/an, soit 720 € pour la concession,
 - concession simple 50 ans exclusivement réservée pour les personnes « Morts pour la France »
- de fixer la concession pour les alvéoles columbarium comme suit,
 - alvéole pour 15 ans à 15 €/an, soit 225 € pour l'alvéole,
 - alvéole pour 30 ans à 12 €/an, soit 360 € pour l'alvéole.

Certains administrés considèrent que le prix des concessions était plus cher que dans des villages comparables.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le prix des concessions comme suit :

- inhumation sous terre
 - concession simple avec ou sans caveau pour 15 ans à 10 €/an, soit 150 € pour la concession,
 - concession double avec ou sans caveau pour 15 ans à 20 €/an, soit 300 € pour la concession,
 - concession simple avec ou sans caveau pour 30 ans à 8 €/an, soit 240 € pour la concession,
 - concession double avec ou sans caveau pour 30 ans à 16 €/an, soit 480 € pour la concession,
 - concession simple 50 ans exclusivement réservée pour les personnes « Morts pour la France » gratuite
- inhumation dans les alvéoles columbarium
 - alvéole pour 15 ans à 15 €/an, soit 225 € pour l'alvéole,
 - alvéole pour 30 ans à 12 €/an, soit 360 € pour l'alvéole.
- d'établir une taxe de dispersion des cendres et de fixer son prix à 50 euros.

A Sturzelbronn le 23 juillet 2020



Certifié conforme
Le Maire,

Guillaume KRAUSE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Guillaume Krause", is written over a horizontal line.



5, rue de l'Abbaye
57230 STURZELBRONN

Tél.: 03 72 29 01 51
Fax: 03 72 29 32 70
E-mail: mairie.sturzelbronn@tubeo.eu

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|--|---|
| Subvention pour l'accueil à Planète Jeunes de l'enfant Téo LINDAUER au profit des parents de l'enfant DCM 2020/025 | Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de votants : 10 Nombre de procurations : 0 |
| <i>L'an deux mille vingt, le douze août, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le cinq août, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i> | <u>Présents</u> : BALVA Patrick, BRAUNECKER François, DESJARDINS Marc, DESTAILLEUR Frédéric, DUMENIL Anaïs, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LEININGER Marie-Christine, LINDAUER Martine, MERKLING André <u>Procurations</u> : aucune <u>Absents</u> : BALZER Laetitia |

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que par délibération du 21 octobre 2015, DCM 2015/045, il a été décidé soit d'adhérer à Planète Jeunes, soit de subventionner les parents à hauteur de 20%.

Le coût de l'adhésion étant plus important que le subventionnement des familles, il conviendrait donc de choisir la solution la moins onéreuse. L'enfant Téo de la famille LINDAUER Vincent a participé du 6 juillet au 10 juillet 2020, du 13 juillet au 17 juillet 2020, du 20 juillet au 24 juillet 2020, du 27 juillet au 31 juillet 2020 aux animations proposées par Planète Jeunes de BAERENTHAL pour un montant total de 302,72€.

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité**, d'accorder une subvention de **60,54€** soit 20% du coût de la prestation.

A Sturzelbronn le 13 août 2020



Certifié conforme
Le Maire,

Guillaume KRAUSE



5, rue de l'Abbaye
57230 STURZELBRONN

Tél.: 03 72 29 01 51
Fax: 03 72 29 32 70
E-mail: mairie.sturzelbronn@tubeo.eu

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|--|--|
| Subvention pour l'accueil à Planète Jeunes au mois d'août de l'enfant Téo LINDAUER au profit des parents de l'enfant DCM 2020/026 | Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : 0 |
| <i>L'an deux mille vingt, le trente septembre, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le vingt-trois septembre, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i> | <u>Présents</u> : BALVA Patrick, BALZER Laetitia, BRAUNECKER François, DESJARDINS Marc, DESTAILLEUR Frédéric, DUMENIL Anaïs, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LEININGER Marie-Christine, LINDAUER Martine, MERKLING André <u>Procurations</u> : <u>Absents</u> : |

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que par délibération du 21 octobre 2015, DCM 2015/045, il a été décidé soit d'adhérer à Planète Jeunes, soit de subventionner les parents à hauteur de 20%.

Le coût de l'adhésion étant plus important que le subventionnement des familles, il conviendrait donc de choisir la solution la moins onéreuse. L'enfant Téo de la famille LINDAUER Vincent a participé du 3 août au 7 août 2020 et du 10 août au 14 août 2020 aux animations proposées par Planète Jeunes de BAERENTHAL pour un montant total de 158,80€.

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité**, d'accorder une subvention de **31,76€** soit 20% du coût de la prestation.

A Sturzelbronn le 1^{er} octobre 2020



Certifié conforme
Le Maire,

Guillaume KRAUSE



5, rue de l'Abbaye
57230 STURZELBRONN

Tél.: 03 72 29 01 51
Fax: 03 72 29 32 70
E-mail: mairie.sturzelbronn@tubeo.eu

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|--|--|
| Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la ComCom DCM 2020/027 | Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : 0 |
| <i>L'an deux mille vingt, le trente septembre, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le vingt-trois septembre, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i> | <u>Présents</u> : BALVA Patrick, BALZER Laetitia, BRAUNECKER François, DESJARDINS Marc, DESTAILLEUR Frédéric, DUMENIL Anaïs, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LEININGER Marie-Christine, LINDAUER Martine, MERKLING André <u>Procurations</u> : <u>Absents</u> : |

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner les membres appelés à constituer la CLECT qui sera amenée à procéder, lors de chaque transfert de compétence entre les Communes membres et la Communauté de Communes du Pays de Bitche, à l'évaluation des charges transférées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-33;

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts;

Vu la délibération n°38/2020 du Conseil Communautaire en date du 29 juillet 2020;

Considérant que la délibération n°38/2020 du Conseil Communautaire a fixé la composition de la CLECT à raison d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour les communes de moins de 2.000 habitants;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner les membres de la CLECT;

Il est proposé de désigner un membre titulaire et un membre suppléant au sein du Conseil Municipal. Il est rappelé que les membres désignés n'ont pas l'obligation d'être Conseillers Communautaires.

Le Conseil Communautaire sera appelé à constater la liste des membres de la CLECT lors de la première réunion qui suivra la dernière transmission de désignation de ses membres par les Communes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à **l'unanimité**,

- de désigner M. Guillaume KRAUSE, Maire, comme titulaire
- de désigner M. Patrick BALVA, 1^{er} Adjoint, comme suppléant
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

Envoyé en préfecture le 01/10/2020

Reçu en préfecture le 01/10/2020

Affiché le



ID : 057-215706615-20200930-DCM_2020_027-DE

A Sturzelbronn le 1^{er} octobre 2020



Certifié conforme
Le Maire,

Guillaume KRAUSE



5, rue de l'Abbaye
57230 STURZELBRONN

Tél.: 03 72 29 01 51
Fax: 03 72 29 32 70
E-mail: mairie.sturzelbronn@tubeo.eu

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|--|--|
| Instructions et délivrance des autorisations d'urbanisme DCM 2020/028 | Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : 0 |
| <i>L'an deux mille vingt, le trente septembre, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le vingt-trois septembre, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i> | <u>Présents</u> : BALVA Patrick, BALZER Laetitia, BRAUNECKER François, DESJARDINS Marc, DESTAILLEUR Frédéric, DUMENIL Anaïs, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LEININGER Marie-Christine, LINDAUER Martine, MERKLING André <u>Procurations</u> : <u>Absents</u> : |

La loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et Urbanisme Rénové (loi ALUR) a modifié en profondeur le régime d'instruction du droit des sols. Il résulte de cette loi l'abaissement du seuil de mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour toute commune appartenant à une communauté de communes de plus de 10.000 habitants.

Dans ce contexte, il appartient aux communes de s'organiser pour assurer l'instruction de leurs autorisations droit du sol. A cet effet, la Communauté des Communes dispose d'un service commun d'instruction permettant de répondre à l'application du droit des sols au titre des différentes demandes qui peuvent être adressées aux communes: permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme. L'article 1.2.6 des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Bitche indique que, « la Communauté met en place un outil de mutualisation, via la signature de convention, permettant d'assurer l'instruction technique des autorisations au titre du droits des sols». L'article 1.2.7 des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Bitche issue de la fusion indique que, « dans les conditions prévues par l'article L 422-3 du code de l'urbanisme, une commune membre de la nouvelle structure pourra déléguer la compétence prévue à l'article L 422-1 dudit code. Cette compétence sera alors exercée par le Président de l'Etablissement Public au nom de celui-ci. ». Durant la période de délégation, la Communauté de Communes se substitue juridiquement à la commune et assume les conséquences indemnitaires de son action. Le Président exerce dans ce cas les prérogatives des maires au nom de l'EPCI. Les communes sont toutefois systématiquement consultées.

Les conventions actuellement en vigueur, fixant les missions et modalités d'intervention du service commun instructeur, ont été conclues « jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal ou l'élection du nouveau Président de la Communauté de Communes du Pays de Bitche. Si la reconduction des dites conventions n'intervient pas dans les six mois qui suivent le renouvellement du conseil municipal ou l'élection du nouveau Président de la Communauté de Communes du Pays de Bitche, la commune instruira elle-même ses dossiers à compter de cette date. L'élection du Président de la Communauté de Communes du Pays de Bitche ayant

eu lieu le 15 juillet 2020, cette décision doit être confirmée par délibération avant le 15 janvier 2021.

Le Conseil municipal a ainsi 4 possibilités pour répondre à l'obligation d'instruction des demandes:

- Confier l'instruction technique des autorisations au service commun instructeur de la Communauté de Communes du Pays de Bitche sans délégation de la délivrance;
- Déléguer la délivrance des autorisations d'urbanisme au Président de la Communauté de Communes du Pays de Bitche. Ce transfert porte nécessairement sur l'ensemble des autorisations et actes relatif à l'occupation ou à l'utilisation des sols. Il est toutefois limité à la durée du mandat;
- Instruire nous-même les dossiers;
- Confier l'instruction technique des autorisations à un autre organisme.

Lors de la séance du 09 septembre 2020, le Conseil Communautaire a approuvé deux types de convention fixant les modalités d'instruction des autorisations du droit des sols, jointes en annexes de la convocation: une sans délégation de signature et une avec délégation de signature. Ces conventions fixent également les modalités de financement du service par les communes qui en bénéficient.

Par délibération du 11 décembre 2019, DCM 2019-046, le Conseil municipal avait opté pour confier l'instruction technique des autorisations au service commun instructeur de la Communauté de Communes du Pays de Bitche sans délégation de la délivrance.

Le Conseil municipal, après avoir entendu les différentes possibilités et leur conséquence et après avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- De confier l'instruction technique des autorisations au service commun instructeur de la Communauté de Communes du Pays de Bitche sans délégation de la délivrance;
- De déléguer la délivrance des autorisations d'urbanisme au Président de la Communauté de Communes du Pays de Bitche. Ce transfert porte nécessairement sur l'ensemble des autorisations et actes relatif à l'occupation ou à l'utilisation des sols. Il est toutefois limité à la durée du mandat;
- D'instruire nous-même les dossiers;
- De confier l'instruction technique des autorisations à un bureau d'étude ;
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

A Sturzelbronn le 1^{er} octobre 2020



Certifié conforme
Le Maire,

Guillaume KRAUSE



5, rue de l'Abbaye
57230 STURZELBRONN

Tél.: 03 72 29 01 51
Fax: 03 72 29 32 70
E-mail: mairie.sturzelbronn@tubeo.eu

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|--|--|
| Achat de terrains appartenant à la famille WERNER Auguste et Ernestine DCM 2020/029 | Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : 0 |
| <i>L'an deux mille vingt, le trente septembre, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le vingt-trois septembre, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i> | <u>Présents</u> : BALVA Patrick, BALZER Laetitia, BRAUNECKER François, DESJARDINS Marc, DESTAILLEUR Frédéric, DUMENIL Anaïs, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LEININGER Marie-Christine, LINDAUER Martine, MERKLING André <u>Procurations</u> : <u>Absents</u> : |

Les héritiers de M. WERNER Auguste et Mme née LINDAUER Ernestine, tous deux décédés, ont décidé de vendre les parcelles suivantes à la commune de STURZELBRONN :

- Section 1, parcelles 27, 28, 59, 68, 73, 100, 101, 108, 109
- Section 4, parcelles 51 et 56
- Section 5, parcelles 19, 20, 52, 172 et 174

Ces parcelles sont en indivision simples. Les parcelles 101, en partie, 68, en partie, et 73 de la section 1 sont des parcelles boisées, les autres parcelles sont en friches.

Actuellement, sur la commune de STURZELBRONN, les parcelles en partie boisées ont été vendues à 50€ l'are, les parcelles en friches à 30€ l'are. La parcelle 73 est boisée à 100% avec quelques épicéas, des hêtres en dépérissement et des chênes pédonculés de qualité C et D, quelques charmes de faible diamètre. La valeur de cette parcelle peut être estimée à 150€ l'are.

La contenance des parcelles s'établit comme suit :

Section 1 :

| | | | | |
|---|----------------------|--------|---|-----------|
| • | Parcelle 27 :16.86a | x 30€ | = | 505.80€ |
| • | Parcelle 28 :18.44a | x 30€ | = | 553.20€ |
| • | Parcelle 59 :35.36a | x 30€ | = | 1 060.80€ |
| • | Parcelle 68 :8.41a | x 50€ | = | 420.50€ |
| • | Parcelle 73 :8.80a | x 150€ | = | 1 320.00€ |
| • | Parcelle 100 :14.72a | x 30€ | = | 441.60€ |
| • | Parcelle 101 :4.54a | x 30€ | = | 227.00€ |
| • | Parcelle 108 :22.50a | x 30€ | = | 675.00€ |
| • | Parcelle 109 :15.38a | x 30€ | = | 461.40€ |

Section 4 :

- Parcelle 51 :5.30a x 30€ = 159.00€
- Parcelle 56 :17.90a x 30€ = 537.00€

Section 5 :

- Parcelle 19 :15.90a x 30€ = 477.00€
- Parcelle 20 :3.16a x 30€ = 94.80€
- Parcelle 52 :8.46a x 30€ = 253.80€
- Parcelle 172 :8.94a x 30€ = 268.20€
- Parcelle 174 :18.14a x 30€ = 544.20€

L'ensemble des parcelles aurait ainsi une superficie de 222,81a pour une valeur de **7 999,30€**.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide **à l'unanimité**,

- De négocier les prix aux valeurs citées ci-dessus,
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.



Section 1, Parc. 100, 101, 108, 109



Section 1, Parc. 27, 28



Section 1, Parc. 59, 73



Section 1, Parc. 68



Section 4, Parc. 51, 56

Envoyé en préfecture le 01/10/2020

Reçu en préfecture le 01/10/2020

Affiché le



ID : 057-215706615-20200930-DCM_2020_029-DE



Section 5, Parc. 19, 20, 52, 172, 174

A Sturzelbronn le 1^{er} octobre 2020



Certifié conforme
Le Maire,

Guillaume KRAUSE



5, rue de l'Abbaye
57230 STURZELBRONN

Tél.: 03 72 29 01 51
Fax: 03 72 29 32 70
E-mail: mairie.sturzelbronn@tubeo.eu

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|--|--|
| Achat de terrains appartenant à M. GRAMMER Bernard : Parcelles 102 et 103 de la section 1 DCM 2020/030 | Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : 0 |
| <i>L'an deux mille vingt, le trente septembre, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le vingt-trois septembre, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i> | <u>Présents</u> : BALVA Patrick, BALZER Laetitia, BRAUNECKER François, DESJARDINS Marc, DESTAILLEUR Frédéric, DUMENIL Anaïs, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LEININGER Marie-Christine, LINDAUER Martine, MERKLING André <u>Procurations</u> : <u>Absents</u> : |

M. GRAMMER Bernard voudrait vendre les parcelles 102 et 103 de la section 1 à la commune pour 1 096€. Jusqu'à présent, les parcelles en friche étaient vendues ou achetées à 30€ l'are. La contenance des parcelles est la suivante :

- Parcelle 102 :15.17a x 30€ = 455.10€
- Parcelle 103 :6.74a x 30€ = 202.20€

L'ensemble des parcelles aurait ainsi une valeur de **657,30€**. Au vu des valeurs pour ce genre de parcelles, il n'est pas possible d'acheter ces parcelles pour le prix demandé de 1 096€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à **l'unanimité**,

- De négocier les prix aux valeurs 30€ l'are,
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.



Section 1, Parc. 102, 103

Envoyé en préfecture le 01/10/2020

Reçu en préfecture le 01/10/2020

Affiché le



ID : 057-215706615-20200930-DCM_2020_030-DE

A Sturzelbronn le 1^{er} octobre 2020



Certifié conforme
Le Maire,

Guillaume KRAUSE



5, rue de l'Abbaye
57230 STURZELBRONN

Tél.: 03 72 29 01 51
Fax: 03 72 29 32 70
E-mail: mairie.sturzelbronn@tubeo.eu

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|--|--|
| Indemnités de confection de budget au Receveur municipal, M. NIRRENGARTEN Jean DCM 2020/031 | Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : 0 |
| <i>L'an deux mille vingt, le trente septembre, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le vingt-trois septembre, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i> | <u>Présents</u> : BALVA Patrick, BALZER Laetitia, BRAUNECKER François, DESJARDINS Marc, DESTAILLEUR Frédéric, DUMENIL Anaïs, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LEININGER Marie-Christine, LINDAUER Martine, MERKLING André <u>Procurations</u> : <u>Absents</u> : |

L'indemnité de conseil du Receveur municipal a été supprimée au 1^{er} janvier 2020.
L'indemnité d'aide à la confection budgétaire est par contre maintenue. Cependant elle doit être autorisée par délibération à chaque renouvellement de l'assemblée délibérante. Pour l'année 2020 elle s'élève à 30,49€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à **l'unanimité**,

- D'attribuer l'indemnité d'aide à la confection budgétaire, pour l'année 2020 fixée à 30,49€,
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

A Sturzelbronn le 1^{er} octobre 2020



Certifié conforme
Le Maire,

Guillaume KRAUSE



5, rue de l'Abbaye
57230 STURZELBRONN

Tél.: 03 72 29 01 51
Fax: 03 72 29 32 70
E-mail: mairie.sturzelbronn@tubeo.eu

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|--|--|
| Remise en état du mur du cimetière, coté columbarium et demande de subvention DCM 2020/032 | Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : 0 |
| <i>L'an deux mille vingt, le trente septembre, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le vingt-trois septembre, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i> | <u>Présents</u> : BALVA Patrick, BALZER Laetitia, BRAUNECKER François, DESJARDINS Marc, DESTAILLEUR Frédéric, DUMENIL Anaïs, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LEININGER Marie-Christine, LINDAUER Martine, MERKLING André <u>Procurations</u> : <u>Absents</u> : |

Le mur du cimetière, coté columbarium, est très dégradée, les pierres en grès commençant à se désolidariser du mur. Après avoir consulté l'entreprise SCHWARTZ de Bitche, spécialisée dans ce genre de travaux, celle-ci propose le redressement du mur en moellons déversés et la réfection des joints à la chaux. Le coût est estimé à 5 782€ H.T., soit 6 938,40€ TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'entreprendre la réfection du mur du cimetière coté columbarium,
- De demander les subventions au titre de la DETR ou de la DSIL,
- De donner les travaux à l'entreprise SCHWARTZ, spécialisée dans ce genre de travaux
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

A Sturzelbronn le 1^{er} octobre 2020



Certifié conforme
Le Maire,

Guillaume KRAUSE



5, rue de l'Abbaye
57230 STURZELBRONN

Tél.: 03 72 29 01 51
Fax: 03 72 29 32 70
E-mail: mairie.sturzelbronn@tubeo.eu

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|--|---|
| Mise en place de la citerne incendie à la Hardt et remplacement du poteau incendie rue St Bernard et demande de subvention au titre de la DETR ou DSIL DCM 2020/033 | Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : 0 |
| <i>L'an deux mille vingt, le trente septembre, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le vingt-trois septembre, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i> | Présents : BALVA Patrick, BALZER Laetitia, BRAUNECKER François, DESJARDINS Marc, DESTAILLEUR Frédéric, DUMENIL Anaïs, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LEININGER Marie-Christine, LINDAUER Martine, MERKLING André Procurations : Absents : |

Le Conseil municipal, par délibération en date du 17 juin 2020, DCM 2020-023, a décidé d'acquérir l'emplacement réservé, parcelle 181 de la section 5, pour l'installation d'une citerne incendie. Lors du contrôle des poteaux d'incendie, il s'est avéré que celui de la rue St Bernard est hors d'usage. La commune a demandé des devis à l'entreprise SOTRAVEST pour ces travaux. Ils s'élèvent

- Pour le remplacement du poteau d'incendie à 4 558.90€ HT soit 5 470.68€ TTC,
- Pour la citerne incendie à 68 832€ HT soit 82 598,40€ TTC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide **à l'unanimité**,

- De faire les travaux envisagés, après notification des subventions,
- De demander les subventions au titre de la DETR ou de la DSIL,
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

A Sturzelbronn le 1^{er} octobre 2020



Certifié conforme
Le Maire,

Guillaume KRAUSE



5, rue de l'Abbaye
57230 STURZELBRONN

Tél.: 03 72 29 01 51
Fax: 03 72 29 32 70
E-mail: mairie.sturzelbronn@tubeo.eu

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|--|--|
| Demande de subvention sollicitée de la Ligue contre le Cancer DCM 2020/034 | Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : 0 |
| <i>L'an deux mille vingt, le trente septembre, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le vingt-trois septembre, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i> | <u>Présents</u> : BALVA Patrick, BALZER Laetitia, BRAUNECKER François, DESJARDINS Marc, DESTAILLEUR Frédéric, DUMENIL Anaïs, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LEININGER Marie-Christine, LINDAUER Martine, MERKLING André <u>Procurations</u> : <u>Absents</u> : |

Le cancer reste la première cause de mortalité en France avec 157 400 décès et 382 000 nouveaux cas répertoriés tous les ans.

Cette période inédite, due à la pandémie, ayant eu de lourdes conséquences pour les malades qui souffrent d'un cancer, a imposé l'annulation de toutes les manifestations caritatives mosellanes au profit de l'association « La Ligue contre le Cancer » et va engendrer des difficultés économiques qui ont déjà une incidence sur l'effondrement des dons en faveur de leur comité. Dans le département de la Moselle, l'association doit malheureusement envisager une diminution de ses contributions à la recherche médicale, mais elle a pris la décision de maintenir coûte que coûte ses engagements pour soutenir les malades, en continuant ses actions de prévention, de promotion des dépistages et surtout l'aide aux malades et à leurs proches.

Par courrier en date du 2 septembre 2020, l'association demande de la soutenir par le versement d'une subvention.

Conformément à la délibération DCM 2017/018 du 12 avril 2017, la demande de subvention de la Ligue contre le Cancer rentre dans les critères définis dans cette délibération, à savoir l'attribution d'une subvention par voix prioritaire aux associations œuvrant pour l'aide aux personnes en difficulté. Le budget n'ayant pas encore atteint la limite fixée par cette même délibération à 700€, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention à cette association.

Le Conseil Municipal, après avoir débattu, décide à l'**unanimité**,

- D'attribuer une subvention à hauteur de 50€,
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 01/10/2020

Reçu en préfecture le 01/10/2020

Affiché le



ID : 057-215706615-20200930-DCM_2020_034-DE

A Sturzelbronn le 1^{er} octobre 2020



Certifié conforme
Le Maire,

Guillaume KRAUSE



5, rue de l'Abbaye
57230 STURZELBRONN

Tél.: 03 72 29 01 51
Fax: 03 72 29 32 70
E-mail: mairie.sturzelbronn@tubeo.eu

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|--|--|
| Demande de subvention sollicitée par la SPA DCM 2020/035 | Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : 0 |
| <i>L'an deux mille vingt, le trente septembre, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le vingt-trois septembre, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i> | <u>Présents</u> : BALVA Patrick, BALZER Laetitia, BRAUNECKER François, DESJARDINS Marc, DESTAILLEUR Frédéric, DUMENIL Anaïs, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LEININGER Marie-Christine, LINDAUER Martine, MERKLING André <u>Procurations</u> : <u>Absents</u> : |

La SPA compte quatre sites dans la Moselle : le Refuge SPA de Arry, le Refuge-fourrière SPA de Forbach, le Refuge-fourrière SPA de Sarreguemines et le Refuge-fourrière SPA de Thionville. Investis d'une mission sociale, ces refuges, fourrières, maisons SPA et dispensaires mettent en œuvre des activités au service de la protection animale mais aussi de l'intérêt général local.

En effet, les sites soignent, vaccinent et stérilisent les animaux sur votre territoire. Ils favorisent l'adoption des animaux abandonnés et en sortie de fourrière, évitant ainsi leur prolifération ou errance dans les communes de la région. Ils reçoivent également les animaux des personnes admises en maison de retraite, ils hébergent chiens et chats lors de l'hospitalisation ou de l'incarcération de leurs propriétaires et travaillent directement auprès de la population afin de promouvoir le bien-être animal.

Ainsi la SPA adresse une demande de subvention de fonctionnement entre 210 € et 220 € au titre de l'exercice 2021, pour pouvoir assurer ses engagements vis-à-vis des autorités publiques et de la population dans la Moselle.

Le Conseil Municipal, après avoir débattu, décide à l'**unanimité**,

- D'attribuer une subvention à hauteur de 50€,
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 01/10/2020

Reçu en préfecture le 01/10/2020

Affiché le



ID : 057-215706615-20200930-DCM_2020_035-DE

A Sturzelbronn le 1^{er} octobre 2020



Certifié conforme
Le Maire,

Guillaume KRAUSE



EXTRAIT DU REGISTRE

DES

5, rue de l'Abbaye
57230 STURZELBRONN

Tél.: 03 72 29 01 51

Fax: 03 72 29 32 70

E-mail: mairie.sturzelbronn@tubeo.eu

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|--|--|
| Décision modificative N° 1 du budget Service général DCM 2020/036 | Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : 0 |
| <i>L'an deux mille vingt, le vingt et un octobre, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le quinze octobre, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i> | <u>Présents</u> : BALVA Patrick, BALZER Laetitia, BRAUNECKER François, DESJARDINS Marc, DESTAILLEUR Frédéric, DUMENIL Anaïs, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LEININGER Marie-Christine, LINDAUER Martine, MERKLING André <u>Procurations</u> : <u>Absents</u> : |

M. le Maire informe le Conseil municipal que l'opération N° 9 dans la section d'investissement n'apparaît pas, puisqu'elle prête à confusion dans le logiciel, les opérations à 1 chiffre étant réservées en interne. Il convient donc de débiter les crédits (soit 15 000€) de l'opération 9 et de les créditer en opération 109. Par délibérations DCM 2020/020, DCM 2020/023, DCM 2020/029, DCM 2020/030, le Conseil municipal avait décidé d'acquérir différents terrains appartenant à des particuliers. Les crédits qui seraient affectés à hauteur de 15 000€ ne suffiraient pas pour réaliser ces différentes acquisitions. Il conviendrait de rajouter 45 000€ qui seraient prélevés sur l'opération N°13.

Les travaux sur l'Eglise doivent également être revus à la hausse ; pour ce faire, il y a lieu de diminuer les dépenses imprévues de 3 000€ et d'augmenter les crédits de 3 000€ sur l'opération 25.

Section d'investissement

| Comptes | Dépenses | |
|---------------------------------------|---------------|---------------|
| | Initial | Final |
| 2111 Terrains nus | 15 000€ | 0€ |
| 2111 Terrains nus (Op. 109) | 0€ | 60 000€ |
| 231 Immobilisations en cours (Op. 13) | 980 000€ | 935 000€ |
| 2131 Bâtiments publics (Op. 25) | 23 500€ | 26 500€ |
| 022 Dépenses imprévues | 8 148.83€ | 5 148.83€ |
| Total | 1 026 648.83€ | 1 026 648.83€ |
| Différence | 0€ | |

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'**unanimité** :

- D'annuler les crédits de l'opération 9, soit 15 000€
- De créditer l'opération 109 de 60 000€
- De diminuer les crédits prévus à l'opération 13 de 45 000€
- D'augmenter les crédits sur l'opération 25 de 3 000€
- De diminuer les crédits de 3 000€ aux dépenses imprévues

A Sturzelbronn le 22 octobre 2020



Certifié conforme

Le Maire,

Guillaume KRAUSE

Transmis en Sous-Préfecture le 22 octobre 2020



Le Maire,

Guillaume KRAUSE



5, rue de l'Abbaye
57230 STURZELBRONN

Tél.: 03 72 29 01 51
Fax: 03 72 29 32 70
E-mail: mairie.sturzelbronn@tubeo.eu

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|--|--|
| Demande de subvention du Secours populaire DCM 2020/037 | Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : 0 |
| <i>L'an deux mille vingt, le vingt et un octobre, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le quinze octobre, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i> | <u>Présents</u> : BALVA Patrick, BALZER Laetitia, BRAUNECKER François, DESJARDINS Marc, DESTAILLEUR Frédéric, DUMENIL Anaïs, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LEININGER Marie-Christine, LINDAUER Martine, MERKLING André <u>Procurations</u> : <u>Absents</u> : |

M. le Maire informe le Conseil Municipal du courrier du Secours Populaire en date du 5 octobre 2020 sollicitant une subvention.

Le Secours populaire français rassemble des personnes de bonne volonté, de toutes opinions, qui œuvrent au quotidien inlassablement pour apporter aide et soutien inconditionnels aux plus démunis.

Face à l'aggravation de la précarité des familles, aux ravages de la pauvreté chez les enfants et les adolescents, et à tous les problèmes nouveaux posés par la crise sanitaire, économique et sociale liés à la COVID-19, l'association a toujours répondu pour soulager et aider.

En 2020 en Moselle, elle a secouru plus de 28 000 personnes sous des formes diverses alimentation, aide aux paiements des prestations EDF-GDF, aux paiements de loyers, contribution au départ d'enfants en centres de vacances, en centres aérés et en centres de loisirs, accès à la santé, à l'éducation, à la culture et au sport.

Elle souhaite en 2021 continuer ses actions en faveur des enfants, mais aussi des étudiants et des personnes isolées partout dans le département grâce à un « Solibaribus », équipé pour répondre à tous les besoins.

Conformément à la délibération DCM 2017/018 du 12 avril 2017, la demande de subvention du Secours Populaire rentre dans les critères définis dans cette délibération, à savoir l'attribution d'une subvention par voix prioritaire aux associations œuvrant pour l'aide aux personnes en difficulté. Le budget n'ayant pas encore atteint la limite fixée par cette même délibération à 700€, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention à cette association. Le Conseil Municipal, après avoir débattu, décide à l'**unanimité** d'attribuer une subvention à hauteur de **50 €** au Secours Populaire.

Envoyé en préfecture le 03/12/2020

Reçu en préfecture le 03/12/2020

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 057-215706615-20201021-DCM_2020_037-DE

A Sturzelbronn le 22 octobre 2020



Certifié conforme
Le Maire,

Guillaume KRAUSE



5, rue de l'Abbaye
57230 STURZELBRONN

Tél.: 03 72 29 01 51
Fax: 03 72 29 32 70
E-mail: mairie.sturzelbronn@tubeo.eu

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|--|--|
| Demande de subvention de l'Amicale des Secrétaires DCM 2020/038 | Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : 0 |
| <i>L'an deux mille vingt, le vingt et un octobre, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le quinze octobre, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i> | <u>Présents</u> : BALVA Patrick, BALZER Laetitia, BRAUNECKER François, DESJARDINS Marc, DESTAILLEUR Frédéric, DUMENIL Anaïs, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LEININGER Marie-Christine, LINDAUER Martine, MERKLING André <u>Procurations</u> : <u>Absents</u> : |

M. le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de l'Amicale des Secrétaires de Mairie, du Personnel Administratif des Mairies et des Structures Intercommunales du Pays de BITCHE en date du 29 septembre 2020 sollicitant une subvention.

L'Amicale constitue, selon ses dires, leur tissu de liaison entre collègues des services administratifs dispersés sur le territoire du Pays de BITCHE. Leur vocation principale serait ce lieu de rencontres conviviales où ils peuvent se retrouver hors leur cadre professionnel pour partager leurs expériences professionnelles et exposer les problématiques liées à leur métier. Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide à l'**unanimité** :

- De ne pas accorder une subvention à l'Amicale des Secrétaires de Mairie, du Personnel Administratif des Mairies et des Structures Intercommunales du Pays de BITCHE

A Sturzelbronn le 22 octobre 2020



Certifié conforme
Le Maire,

Guillaume KRAUSE



5, rue de l'Abbaye
57230 STURZELBRONN

Tél.: 03 72 29 01 51
Fax: 03 72 29 32 70
E-mail: mairie.sturzelbronn@tubeo.eu

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|--|--|
| Demande de subvention de l'Association Familiale d'Aide aux Enfants Inadaptés DCM 2020/039 | Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : 0 |
| <i>L'an deux mille vingt, le vingt et un octobre, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le quinze octobre, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i> | <u>Présents</u> : BALVA Patrick, BALZER Laetitia, BRAUNECKER François, DESJARDINS Marc, DESTAILLEUR Frédéric, DUMENIL Anaïs, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LEININGER Marie-Christine, LINDAUER Martine, MERKLING André <u>Procurations</u> : <u>Absents</u> : |

L'Association Familiale d'Aide à l'Enfance Inadaptée (AFAEI) organise chaque année la campagne des « Brioches de l'Amitié », cette année du 7 au 13 octobre 2019. Cette opération consiste à vendre des brioches et de verser les fonds récoltés à l'Association. Le Président de l'AFAEI sollicite la collaboration de la commune pour cette vente.

La Commune de STURZELBRONN, en lieu et place de vendre des brioches, a, par le passé, préféré verser une subvention à l'AFAEI.

Vu la délibération DCM 2017/018 en date du 12/04/2017, il faut considérer l'A.F.A.E.I. comme une association à but non lucratif œuvrant pour l'aide aux personnes en difficulté, notamment les enfants et de ce fait rentre dans les critères définis dans cette délibération ; Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** d'attribuer une subvention à hauteur de **50€** à l'AFAEI.

A Sturzelbronn le 22 octobre 2020



Certifié conforme
Le Maire,

Guillaume KRAUSE



5, rue de l'Abbaye
57230 STURZELBRONN

Tél.: 03 72 29 01 51
Fax: 03 72 29 32 70
E-mail: mairie.sturzelbronn@tubeo.eu

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|--|--|
| Adhésion à l'ANEM DCM 2020/040 | Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : 0 |
| <i>L'an deux mille vingt, le vingt et un octobre, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le quinze octobre, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i> | <u>Présents</u> : BALVA Patrick, BALZER Laetitia, BRAUNECKER François, DESJARDINS Marc, DESTAILLEUR Frédéric, DUMENIL Anaïs, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LEININGER Marie-Christine, LINDAUER Martine, MERKLING André <u>Procurations</u> : <u>Absents</u> : |

M. le Maire informe le Conseil municipal, que la commune de STURZELBRONN, étant située en zone de montagne peut adhérer à l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM). Cette association, créée en octobre 1984 à l'initiative d'élus de toutes les sensibilités politiques, a pour objet de représenter les collectivités de montagne (communes, intercommunalités, départements, régions) auprès des pouvoirs publics, pour obtenir la mise en œuvre d'une politique vigoureuse de développement de leurs territoires, comme l'engagement en a été pris dans la loi Montagne.

L'Association a comme objectif prioritaire le renforcement des moyens d'action des collectivités de montagne. De plus, elle apporte des services directs à ses adhérents : information (revue "Pour la Montagne", lettre électronique, réseaux sociaux), fiches techniques, conseil juridique, formation des élus ...

Les instances de l'Association sont l'Assemblée Générale, le Comité Directeur, qui comprend des représentants de tous les massifs, et le Bureau. La présidente est actuellement Annie GENEVARD, députée du Doubs, la secrétaire générale, Jeanine DUBIE, députée des Hautes-Pyrénées et la vice-présidente, Frédérique LARDET, députée de la Haute-Savoie.

La cotisation comprend une cotisation de base de 18,58 €, et une cotisation par habitant entre 0,1511 € et 0,0585 €, auxquelles s'ajoutent une cotisation par résidence secondaire entre 0,2323 € et 0,3490 €, et l'abonnement facultatif à la revue « Pour la Montagne » de 39.81 €, soit pour la commune de STURZELBRONN, une cotisation totale de 92,41€. Le détail de calcul est le suivant :

- Cotisation de base : 18,58€
- Nombre d'habitants (179) : 27,05€
- Nombre de résidences secondaires (30) : 6,97€
- Abonnement revue PLM 39,81€
- Total : **92,41€**

Après avoir entendu M. le Maire,

- Vu l'ensemble des caractéristiques de l'Association Nationale des Elus de la Montagne,
- Vu le montant de la cotisation annuelle pour adhésion,
- Considérant qu'il est opportun pour notre commune d'adhérer à cette instance,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide :

- D'adhérer à l'ANEM
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

A Sturzelbronn le 22 octobre 2020



Certifié conforme
Le Maire,

Guillaume KRAUSE



5, rue de l'Abbaye
57230 STURZELBRONN

Tél.: 03 72 29 01 51
Fax: 03 72 29 32 70
E-mail: mairie.sturzelbronn@tubeo.eu

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|--|--|
| Adhésion à la Fondation du Patrimoine et cotisation DCM 2020/041 | Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : 0 |
| <i>L'an deux mille vingt, le vingt et un octobre, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le quinze octobre, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i> | <u>Présents</u> : BALVA Patrick, BALZER Laetitia, BRAUNECKER François, DESJARDINS Marc, DESTAILLEUR Frédéric, DUMENIL Anaïs, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LEININGER Marie-Christine, LINDAUER Martine, MERKLING André <u>Procurations</u> : <u>Absents</u> : |

Créée en 1996, et reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine a reçu pour mission de sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine de proximité le plus souvent non protégé par l'État au titre des monuments historiques. Pour mener à bien cette mission, la Fondation a une organisation décentralisée avec une délégation dans chaque région lui permettant d'être au plus près des acteurs locaux.

Implantée en Lorraine depuis 1998, la délégation régionale apporte son soutien à des porteurs de projets publics et privés dans la restauration de leur patrimoine. Elle est à nos côtés pour agir et mener les actions en faveur du patrimoine de proximité.

En adhérant à la Fondation du patrimoine en Lorraine, nous soutenons la restauration du patrimoine de notre région et participons à la création d'emplois locaux ainsi qu'à la sauvegarde des savoir-faire artisanaux.

Les biens éligibles sont :

- les biens patrimoniaux les plus caractéristiques du milieu rural (moins de 2000 habitants) comme les fermes, granges, maisons de village, petits manoirs ruraux, etc.
- tous les biens patrimoniaux non habitables comme les fontaines, puits, pigeonniers, fours à pain, etc...
- les biens patrimoniaux situés dans des sites patrimoniaux remarquables.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité**,

- D'adhérer à la Fondation du Patrimoine et de payer la cotisation de **55 €** par an,
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 03/12/2020

Reçu en préfecture le 03/12/2020

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 057-215706615-20201021-DCM_2020_041-DE

A Sturzelbronn le 22 octobre 2020



Certifié conforme
Le Maire,

Guillaume KRAUSE



5, rue de l'Abbaye
57230 STURZELBRONN

Tél.: 03 72 29 01 51
Fax: 03 72 29 32 70
E-mail: mairie.sturzelbronn@tubeo.eu

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|--|--|
| Fixation du prix de l'eau DCM 2020/042 | Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : 0 |
| <i>L'an deux mille vingt, le vingt et un octobre, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le quinze octobre, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i> | Présents : BALVA Patrick, BALZER Laetitia, BRAUNECKER François, DESJARDINS Marc, DESTAILLEUR Frédéric, DUMENIL Anaïs, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LEININGER Marie-Christine, LINDAUER Martine, MERKLING André Procurations : Absents : |

Dans son 11^{ème} programme d'intervention pour la période 2019-2024, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse indique qu'en dehors des opérations relevant de la protection des captages (opérations découlant de l'application de l'article 4.2.2 du programme), les aides aux travaux dans le domaine de l'eau potable sont conditionnées à un prix de l'eau minimum avant travaux (part eau potable) conformément au tableau suivant :

| 2019 | 2021 | 2023 |
|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| 1,10 €HT/m ³ | 1,15 €HT/m ³ | 1,20 €HT/m ³ |

Après informations prises auprès de l'AERM, le prix de l'eau par m³ ainsi calculé inclus également l'abonnement annuel divisé par 120 m³. N'y figurent pas les taxes reversées aux différents organismes. Le prix de l'eau au m³ pour la commune s'élève à :

- redevance par m³ d'eau consommée : 1,00€
- Abonnement (62€ : 120 m³) : 0,52€

soit un total de 1,52€/m³ TTC et donc 1,43€/m³ HT (taux de TVA = 5,5%).

Le prix de l'eau ainsi facturé aux consommateurs se trouve donc au-delà du seuil minimum imposé par l'AERM.

Vu les travaux qui sont imposés à la commune par l'ARS à la station du Sturzelthal, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'**unanimité**,

Envoyé en préfecture le 03/12/2020

Reçu en préfecture le 03/12/2020

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 057-215706615-20201021-DCM_2020_042-DE

- D'augmenter le prix de l'eau et de le fixer à **1,10€/m³ TTC** pour subvenir aux travaux nécessaires sur le réseau d'eau potable,
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

A Sturzelbronn le 22 octobre 2020



Certifié conforme
Le Maire,

Guillaume KRAUSE



5, rue de l'Abbaye
57230 STURZELBRONN

Tél.: 03 72 29 01 51
Fax: 03 72 29 32 70
E-mail: mairie.sturzelbronn@tubeo.eu

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|--|--|
| Animaux errants – convention SPA DCM 2020/043 | Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : 0 |
| <i>L'an deux mille vingt, le vingt et un octobre, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le quinze octobre, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i> | <u>Présents</u> : BALVA Patrick, BALZER Laetitia, BRAUNECKER François, DESJARDINS Marc, DESTAILLEUR Frédéric, DUMENIL Anaïs, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LEININGER Marie-Christine, LINDAUER Martine, MERKLING André <u>Procurations</u> : <u>Absents</u> : |

Attendu que :

- 1) Le maire a la charge de la police municipale et rurale sous le contrôle du représentant de l'Etat. (L2212-1 et L2212-2 du CGCT).
- 2) La divagation des animaux étant interdite (L211-19-1 du CRPM), de par ses pouvoirs de police municipale (L2212-2 du CGCT) le maire doit prendre toutes dispositions pour empêcher la divagation des chiens et des chats (L2212-2 7° du CGCT et L211-22 du CRPM), notamment par la conduite en fourrière.
- 3) Un chat est en divagation (L211-23 du CRPM) si :
 - a) Il n'est pas identifié et trouvé à plus de deux cents mètres des habitations.
 - b) Il est trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et n'est pas sous la surveillance directe de celui-ci.
 - c) Il n'a pas de propriétaire connu (absence d'identification) et qu'il est saisi sur la voie publique.
 - d) Il n'a pas de propriétaire connu (absence d'identification) et qu'il est saisi sur la propriété d'autrui.
- 4) Parmi les animaux en divagation, le législateur a distingué le cas des chats non identifiés vivant en groupe dans les lieux publics de la commune, sans propriétaire ou détenteur. Sur le territoire de la commune, le maire assume la garde juridique de ces animaux dont la provenance et le statut sanitaire sont inconnus.
- 5) Pour ces animaux, chaque commune doit disposer « soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette commune » (art. L. 211-24 du CRPM)
- 6) Le maire, au travers de ses pouvoirs de police municipale, a l'obligation de remédier à la situation de ces animaux (L2212-2 7° du CGCT et L211-22 du CRPM) soit par :

- mise en fourrière : solution inadaptée pour des animaux ne pouvant être mis à l'adoption car mal socialisés à l'homme du fait de leur mode de vie donc à écarter dans la mesure du possible.
 - mise en œuvre de l'article L211-27 du CRPM : solution à privilégier selon l'arrêté du 3 avril 2014. Ces animaux errants vont dès lors acquérir le statut de chat dit « libre », sous la garde et la responsabilité juridique de la mairie et de l'association de protection animale partenaire.
- 7) Les conditions de mise en œuvre de l'article L211-27 du CRPM sont soumis sept actions indissociables, dans l'ordre chronologique :
- Convention avec une association protectrice des animaux
 - Campagne de capture faisant l'objet préalablement d'une information de la population au moins une semaine à l'avance (R211-12 du CRPM), permettant aux propriétaires de chats de garder les animaux à la maison et/ou de les faire identifier
 - La commune fait procéder à la capture des chats éligibles c'est-à-dire qu'ils répondent aux 3 conditions suivantes :
 - non identifiés (un chat identifié capturé doit être dirigé vers la fourrière aux fins de restitution à son propriétaire.) et,
 - sans propriétaire ou sans détenteur et,
 - qui vivent en groupe sur les lieux publics de la commune (ce qui exclut les animaux du domaine privé)
 - La commune fait procéder à leur stérilisation.
Le vétérinaire pratique en même temps un contrôle sanitaire de l'animal selon la politique sanitaire définie avec l'association de protection animale.
 - La commune fait procéder à leur identification par un procédé agréé d'identification (L212-10 du CRPM).
 - Les animaux sont remis sur leur lieu de capture, ils ne doivent pas être placés en fourrière en vue d'une adoption.
 - La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de garde de ces populations qui ont acquis le statut de « chats libres » sont sous la responsabilité du représentant de la commune et de l'association.

Par tous ces attendus, il est impératif de mettre en place une convention avec la SPA ou une autre association protectrice des animaux.

Tous les chats qui sont nourris par des personnes privés sont considérés comme des chats appartenant au domaine privé. Il importe alors à la personne qui les nourrit :

- De les faire stériliser pour éviter la prolifération
- De les faire identifier par un procédé agréé d'identification conformément à l'article L212-10 du CRPM
- D'assurer le suivi sanitaire du ou des chats qu'il aura nourris

Le Conseil municipal, après avoir pris en considération tous les éléments cités ci-dessus, décide à l'unanimité :

- Souscrire une convention avec une association protectrice des animaux
- De considérer les chats (ou chiens) qui sont nourris par des particuliers comme appartenant au domaine privé et donc à la personne privé qui les nourrit et qui aura alors l'obligation :

- De les faire stériliser
- De les faire identifier par un procédé agréé d'identification
- D'assurer le suivi sanitaire de l'animal ou des animaux ainsi « apprivoisés »
- De procéder à la capture des chats (ou chiens) errants, hormis ceux appartenant au domaine privé, après information de la population conformément à l'article R211-12 du CRPM et d'assurer la stérilisation, l'identification et le suivi des animaux capturés conformément au CRPM
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

A Sturzelbronn le 22 octobre 2020



Certifié conforme
Le Maire,

Guillaume KRAUSE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Guillaume Krause", is written over a horizontal line.



5, rue de l'Abbaye
57230 STURZELBRONN

Tél.: 03 72 29 01 51
Fax: 03 72 29 32 70
E-mail: mairie.sturzelbronn@tubeo.eu

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|--|--|
| Décision modificative N° 2 du budget Service général DCM 2020/044 | Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : 1 |
| <i>L'an deux mille vingt, le deux décembre, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le vingt-six novembre, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i> | <u>Présents</u> : BALVA Patrick, BALZER Laetitia, BRAUNECKER François, DESJARDINS Marc, DESTAILLEUR Frédéric, DUMENIL Anaïs, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LEININGER Marie-Christine, LINDAUER Martine <u>Procurations</u> : MERKLING André à KRAUSE Guillaume <u>Absents</u> : 1 |

M. le Maire informe le Conseil municipal que la réfection du mur du cimetière du côté du columbarium est achevée. La réfection n'était pas prévue au budget au départ, mais comme l'entreprise SCHWARTZ était mandatée pour des travaux sur l'Eglise, la commune en a profité pour réaliser les travaux sur le mur du cimetière côté sud par la délibération N° 2020-032. Il faut donc créditer l'opération N° 29 « Réfection du mur du cimetière » de 7 000€ dans la section d'investissement. Comme les travaux pour le monument aux Morts ne sont pas prêts et ne débiteront pas en 2020, l'opération 43 « Monument aux Morts » est débitée de 7 000€ ce qui permet de garder l'équilibre budgétaire en section d'investissement.

Section d'investissement

| Comptes | Dépenses | |
|------------------------------------|----------|---------|
| | Initial | Final |
| 2116 Autres constructions (Op. 29) | 0€ | 7 000€ |
| 2138 Autres constructions (Op. 43) | 25 000€ | 18 000€ |
| Total | 25 000€ | 25 000€ |
| Différence | 0€ | |

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'**unanimité** :

- De diminuer les crédits de l'opération 43 de 7 000€
- De créditer l'opération 43 de 7 000€
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 03/12/2020

Reçu en préfecture le 03/12/2020

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 057-215706615-20201102-DCM_2020_044-BF

A Sturzelbronn le 3 décembre 2020



Certifié conforme
Le Maire,

Guillaume KRAUSE



5, rue de l'Abbaye
57230 STURZELBRONN

Tél.: 03 72 29 01 51
Fax: 03 72 29 32 70
E-mail: mairie.sturzelbronn@tubeo.eu

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|--|--|
| Demande de subvention du Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF) DCM 2020/045 | Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : 1 |
| <i>L'an deux mille vingt, le deux décembre, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le vingt-six novembre, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i> | <u>Présents</u> : BALVA Patrick, BALZER Laetitia, BRAUNECKER François, DESJARDINS Marc, DESTAILLEUR Frédéric, DUMENIL Anaïs, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LEININGER Marie-Christine, LINDAUER Martine <u>Procurations</u> : MERKLING André à KRAUSE Guillaume <u>Absents</u> : 1 |

Chaque année, les sapeurs-pompiers humanitaires du GSCF lancent leur appel à subvention pour réaliser leurs interventions sur le plan national ou international. Ils relatent : « La crise sanitaire et ses différents impacts sur notre vie rappellent à quel point la solidarité, l'entraide et l'intérêt général sont des valeurs primordiales dans nos sociétés. Outre les conséquences dramatiques en termes sanitaires, la COVID-19 est un facteur démultiplicateur d'inégalités et d'exclusion, aussi bien sur le plan national qu'international. S'ils ont pu agir en 2020 dans le cadre de la COVID-19, mais aussi dans des actions de secours, comme ce fut le cas au mois d'août aux côtés de leurs collègues sapeurs-pompiers de Beyrouth à la suite de l'explosion survenue dans le port, c'est grâce à l'ensemble des donateurs, mais aussi grâce aux plus de 400 communes françaises qui leur font confiance. En complément de ces actions, les pompiers humanitaires du GSCF souhaitent, en 2021, mettre en place une action complémentaire d'assistances auprès de l'ensemble des communes de France. Cette assistance permettrait la mise en place de matériel de première nécessité (groupe électrique, pompe d'épuisement, groupe d'éclairage, etc.) ».

Le Conseil Municipal, après avoir débattu, décide à l'**unanimité** :

- D'attribuer une subvention à hauteur de **50€** au GSCF,
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 03/12/2020

Reçu en préfecture le 03/12/2020

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 057-215706615-20201102-DCM_2020_045-DE

A Sturzelbronn le 03 décembre 2020



Certifié conforme
Le Maire,

Guillaume KRAUSE



5, rue de l'Abbaye
57230 STURZELBRONN

Tél.: 03 72 29 01 51
Fax: 03 72 29 32 70
E-mail: mairie.sturzelbronn@tubeo.eu

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---|---|
| <p>Résultat des appels d'offres pour la sécurisation de la traversée du village</p> <p style="text-align: right;">DCM 2020/046</p> | <p>Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : 1</p> |
| <p><i>L'an deux mille vingt, le deux décembre, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le vingt-six novembre, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i></p> | <p><u>Présents</u> : BALVA Patrick, BALZER Laetitia, BRAUNECKER François, DESJARDINS Marc, DESTAILLEUR Frédéric, DUMENIL Anaïs, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LEININGER Marie-Christine, LINDAUER Martine <u>Procurations</u> : MERKLING André à KRAUSE Guillaume <u>Absents</u> : 1</p> |

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la CAO s'est réunie les 29 octobre 2020 et 10 novembre 2020. Les résultats globaux des appels d'offres initiaux et négociés se trouvent dans le tableau suivant :

Lot N°1

| N° | Candidat | Classement | TOTAL HT | TOTAL TTC | TOTAL HT NEGOCIE | TOTAL TTC NEGOCIE | DELAI (mois) - (TF+TC1+TC2) |
|----|-------------------------|------------|--------------|--------------|---------------------|---------------------|-----------------------------|
| 1 | SOTRAVEST | 3 | 513 224.00 € | 615 868.80 € | 492 695.04 € | 591 234.05 € | 5.12 |
| 2 | GREBIL / TPHM | 2 | 525 845.30 € | 631 014.36 € | 454 902.40 € | 545 882.88 € | 3.72 |
| 3 | COLAS | 4 | 629 635.00 € | 755 562.00 € | 617 042.30 € | 740 450.76 € | 7.00 |
| 4 | EUROVIA | 1 | 480 515.25 € | 576 618.30 € | 465 000.00 € | 558 000.00 € | 6.00 |
| 5 | BECK / WITTMAYER | 5 | 534 960.80 € | 641 952.96 € | 516 237.17 € | 619 484.61 € | 9.00 |
| 6 | TPDL | 6 | 623 533.50 € | 748 240.20 € | 592 356.83 € | 710 828.19 € | 10.50 |

Lot N°2

| N° | Candidat | Classement | TOTAL HT | TOTAL TTC | TOTAL HT NEGOCIE | TOTAL TTC NEGOCIE | DELAI (SEMAINES) |
|----|-------------------------|------------|--------------|--------------|------------------|-------------------|------------------|
| 1 | EST RESEAUX | 1 | 237 183.40 € | 284 620.08 € | 227 898.40 € | 273 478.08 € | 12.00 |
| 2 | SOBECA / WETP | 2 | 235 365.00 € | 282 438.00 € | 230 658.00 € | 276 789.60 € | 12.90 |
| 3 | INEO RESEAUX EST | 3 | 352 518.00 € | 423 021.60 € | 324 179.00 € | 389 014.80 € | 16.00 |

Au vu des classements effectués les entreprises les mieux-disantes suivantes ont été retenues par la CAO :

- Lot N° 1 : Entreprises GREBIL / TPHM
- Lot N° 2 : Est Réseaux

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide à l'unanimité.

- De confirmer le choix de la CAO
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

A Sturzelbronn le 03 décembre 2020



Certifié conforme
Le Maire,

Guillaume KRAUSE



5, rue de l'Abbaye
57230 STURZELBRONN

Tél.: 03 72 29 01 51
Fax: 03 72 29 32 70
E-mail: mairie.sturzelbronn@tubeo.eu

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---|---|
| Octroi et organisation de la protection fonctionnelle pour Patrick BALVA pour violence sans incapacité et outrage à une personne dépositaire de l'autorité publique DCM 2020/047 | Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : 1 |
| <i>L'an deux mille vingt, le vingt-trois décembre, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le seize décembre, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i> | Présents : BALVA Patrick, BALZER Laetitia, BRAUNECKER François, DESJARDINS Marc, DESTAILLEUR Frédéric, DUMENIL Anaïs, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LEININGER Marie-Christine, LINDAUER Martine Procurations : BALZER Laetitia à DESJARDINS Marc Absente : BALZER Laetitia |

Conformément au deuxième alinéa de l'article L. 2123-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT), « la commune est tenue de protéger le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté ». La commune est assurée auprès de la SMACL par une assurance juridique qui couvre la protection fonctionnelle et la possibilité de se faire représenter par un avocat auprès des tribunaux. Il s'agit dans le cas présent de violence sans incapacité suite à un crachat et d'outrage dans le cadre de sa fonction de 1^{er} Adjoint.

Le Conseil Municipal, après avoir débattu, décide à l'**unanimité** :

- D'accorder la protection fonctionnelle au 1^{er} Adjoint Patrick BALVA,
- De se faire représenter par un avocat auprès du tribunal correctionnel
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

A Sturzelbronn le 29 décembre 2020



Certifié conforme
Le Maire,

Guillaume KRAUSE



5, rue de l'Abbaye
57230 STURZELBRONN

Tél.: 03 72 29 01 51
Fax: 03 72 29 32 70
E-mail: mairie.sturzelbronn@tubeo.eu

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---|--|
| Demande de subvention de l'Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP) DCM 2020/048 | Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : 1 |
| <i>L'an deux mille vingt, le vingt-trois décembre, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le seize décembre, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i> | <u>Présents</u> : BALVA Patrick, BALZER Laetitia, BRAUNECKER François, DESJARDINS Marc, DESTAILLEUR Frédéric, DUMENIL Anaïs, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LEININGER Marie-Christine, LINDAUER Martine <u>Procurations</u> : BALZER Laetitia à DESJARDINS Marc <u>Absente</u> : BALZER Laetitia |

La commune est destinataire d'un courrier en date du 12 novembre 2020 de la part de l'AFSEP pour une demande de soutien financier. Elle écrit :

« En février 2021, cela fera 59 ans que l'AFSEP, Association Française des Sclérosés En Plaques, plus ancienne association de patients en France toutes pathologies confondues, accompagne les patients et leurs aidants dans leur quotidien. Mais aujourd'hui, le besoin sans cesse croissant, de soutien, d'écoute, d'accompagnement, nécessaire à la réussite de nos projets en faveur des personnes atteintes de sclérose en plaques et de leurs aidants qu'ils soient familiaux ou professionnels, fait que nous avons plus que jamais, besoin de votre soutien.... L'AFSEP comme toutes les associations a été depuis le confinement régulièrement entendue et nous avons pu nous exprimer toujours dans le sens d'encore plus de proximité avec nos adhérents à travers nos actions. Nous devons garder un contact permanent avec eux mais aussi avec vous, nos adhérents, nos partenaires et nos prestataires. Nous avons su nous orienter rapidement sur le numérique toujours dans le sens du collectif....

Durant l'été, nous avons proposé des rencontres avec nos délégués et adhérents autour d'un moment convivial qui ont été nombreux à répondre à cette sensibilisation et nous ne pouvons que les remercier.

Aujourd'hui, nous avons fait le choix de renforcer l'écoute psychologique, nous allons également proposer, dès le début de l'année prochaine, une ligne d'écoute médicale assurée par des professionnels de la santé. Les freins que nous rencontrons sont de types financiers comme tout le monde, c'est pour cela que je compte sur vous car au travers de retour supplémentaire de fonds financiers, nous allons pouvoir restaurer des partenariats, des dialogues avec des collectivités et les administrations. Toutes ces conditions réunies feront que notre Association aura une perspective d'avenir avec la crise sanitaire pendant et après.... La pathologie qui nous habite ne doit pas accentuer cet isolement, cette crise doit au contraire renforcer nos liens, renforcer nos actions. Cette crise doit nous permettre d'être innovateur pour le bien-être de tous.

Nous osons espérer pouvoir vous compter à nos côtés dans ce difficile combat que nous menons jour après jour, en faveur des 130 000 personnes atteintes de Sclérose En Plaques, parmi elles de plus en plus d'enfants et de jeunes adultes, des aidants. A cet effet, nous sollicitons de votre collectivité une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2021. »

Le Conseil Municipal, après avoir débattu, décide **à l'unanimité** :

- D'attribuer une subvention à hauteur de **50€** à l'AFSEP,
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

A Sturzelbronn le 29 décembre 2020



Certifié conforme
Le Maire,

Guillaume KRAUSE



5, rue de l'Abbaye
57230 STURZELBRONN

Tél.: 03 72 29 01 51
Fax: 03 72 29 32 70
E-mail: mairie.sturzelbronn@tubeo.eu

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---|---|
| Subvention pour l'accueil au Périscolaire de PHILIPPSBOURG de l'enfant Elliot LEDUC au profit des parents de l'enfant DCM 2020/049 | Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : 1 |
| <i>L'an deux mille vingt, le vingt-trois décembre, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le seize décembre, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i> | Présents : BALVA Patrick, BALZER Laetitia, BRAUNECKER François, DESJARDINS Marc, DESTAILLEUR Frédéric, DUMENIL Anaïs, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LEININGER Marie-Christine, LINDAUER Martine Procurations : BALZER Laetitia à DESJARDINS Marc Absente : BALZER Laetitia |

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que les parents de l'enfant Elliot LEDUC sollicitent la commune pour une subvention suite à l'accueil au Périscolaire de PHILIPPSBOURG pour :

- Accueil du matin les 12, 16, 17, 19, 23, 24, 26 et 30 Novembre 2020
- Accueil du midi sans repas les 3, 10, 12, 13, 16, 17, 19, 20, 23, 24, 26 et 30 Novembre 2020
- Repas les 3, 10, 12, 13, 16, 17, 19, 20, 23, 24, 26 et 30 Novembre 2020
- Accueil du soir les 12, 13, 17, 20, 24, 26 et 30 Novembre 2020

pour une somme totale de 117,70€.

La demande n'est pas à comparer avec le subventionnement des sorties scolaires ou à l'accueil à Planète Jeunes à BAERENTHAL. Par le passé, le Conseil municipal avait déjà décidé de ne pas participer à l'accueil des enfants au Périscolaire. Après avoir débattu, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité**:

- De ne pas accorder de subvention aux parents de l'enfant Elliot LEDUC pour l'accueil au Périscolaire de PHILIPPSBOURG

A Sturzelbronn le 29 décembre 2020



Certifié conforme
Le Maire,

Guillaume KRAUSE